

**INTERVIEW DE
ME ABDELATIF LAAMRANI,
AVOCAT AUX BARREAUX
DE CASABLANCA, DE PARIS
ET DE MONTRÉAL.**

**“L'ÉTAT
D'URGENCE
N'EST PAS
RÉGI PAR LA
CONSTITUTION”**



© Photo DR

S. M. le Roi
Mohammed VI et
Moulay Hafid Elalamy.



**DES RESPIRATEURS DE HAUT NIVEAU, DES TESTS “PCR” ...
LA RECHERCHE MAROCAINE AU FIRMAMENT**

#Wyqaytna
#Dima9rab



Le sourire avec le haut débit !

La Fibre d'Orange Jusqu'à 200 Méga

Vérifiez si la fibre est
disponible chez vous
orange.ma/lafibre



Routeur
à 0 Dh



**Vous rapprocher
de l'essentiel**



Photos non contractuelles. Dans la limite du stock disponible. Offres disponibles selon éligibilité avec engagement 12 mois.
Débit jusqu'à 200 Méga avec une offre fibre optique à 649 Dh TTC/mois.
Promotion sur le routeur wifi à 0 Dh valable jusqu'au 31 Août 2020. Plus d'informations sur orange.ma/lafibreorange
étude Kantar TNS - approche client - Juin à Août 2019 - Plus d'info sur esoda.ma

PEUR ET CONFUSION AU SERVICE DU CONFINEMENT CES CHIFFRES QUI NE TROMPENT PAS !

Le gouvernement a-t-il caché la vérité? En tout cas, il n'a pas respecté ses engagements et sa promesse faits aux Marocains. Il a même manipulé ces derniers. Par les chiffres, bien sûr.



PAR MAROUANE KABBAJ

Le hasard fait parfois bien les choses. Et souvent, il fait plus que la science. C'est le cas de le dire concernant les chiffres avancés par le ministère de la Santé depuis l'apparition des premiers cas de contamination au coronavirus au Maroc jusqu'à ce jour et sur lesquels le Chef du gouvernement s'appuie pour convaincre tant bien que mal des Marocains désabusés et fatigués d'être enfermés entre quatre murs de la nécessité de jouer la prolongation. Des chiffres qui ne trompent pas !

Dans son discours devant le Parlement, le 10 juin 2020, M. El Othmani évoque de nouveau, brièvement cette fois, les fameux indicateurs dont son ministre de la Santé et lui-même s'étaient pour décréter une prolongation de l'état d'urgence sanitaire et du confinement. Il souligne qu'ils sont très encourageants. Sur les cas de contamination, 2,5% seulement nécessitent un suivi et les cas de réanimation occupent moins de 1% la capacité des établissements de santé, alors que la norme de l'OMS est de 4%. Même quand le Maroc a atteint le pic des contaminations, ce taux ne dépassait pas les 2%. Pourquoi donc faire durer et endurer le confinement au détriment d'une économie qui s'effondre et de couches entières qui se paupérisent davantage?

Devant les deux chambres du Parlement, le 18 mai, M. El Othmani promet la levée du confinement si ces indicateurs atteignent des seuils confortables. Comme par exemple un taux de reproduction à 0,7%. Il a été déjà atteint. Pourquoi alors le confinement?

Ces chiffres témoignent, certes, que le Maroc a bien su relever le défi, en préservant sa souveraineté concernant l'autosuffisance en produits et matériel de prévention sanitaire et

en gestion sanitaire de la pandémie, grâce notamment à la vision clairvoyante et proactive du Roi Mohammed VI.

Mais ils dissimulent difficilement une autre réalité. Le gouvernement a-t-il caché la vérité? En tout cas, il n'a pas respecté ses engagements et sa promesse faits aux Marocains. Il a même manipulé ces derniers. Par les chiffres, bien sûr. Comment? C'est simple. Commentons par la fin pour remonter un peu dans le temps, quelques semaines auparavant. Le lendemain et le surlendemain de la décision de prolongation de l'état d'urgence sanitaire

C'EST DONC UNE LECTURE DES CHIFFRES UN PEU SPÉCIALE, PLUTÔT SÉCURITAIRE, QUI VA DÉSORMAIS PRÉVALOIR.

et du confinement dans les grandes villes du Royaume, comme par magie, les chiffres de contamination ont emprunté de nouveau la pente descendante. 71 nouveaux cas en 24h, puis 29.

Huit jours auparavant, observons ce qui s'est passé: le 3 juin, 56 nouveaux cas et 456 guérisons en 24h, le 2 juin, 33 nouveaux cas et 517 nouvelles guérisons, le 4 juin, 81 cas et 329 rémissions, le 5 juin, 68 cas et 73 rémissions, le 6 juin, 80 cas et 47 guérisons, le 7 juin, 73 cas et 49 rémissions, le 8 juin, 78 cas et 44 guérisons, le 9 juin, 135 cas et 85 rémissions, et le 10 juin, 71 cas et 72 rémissions, puis le 11

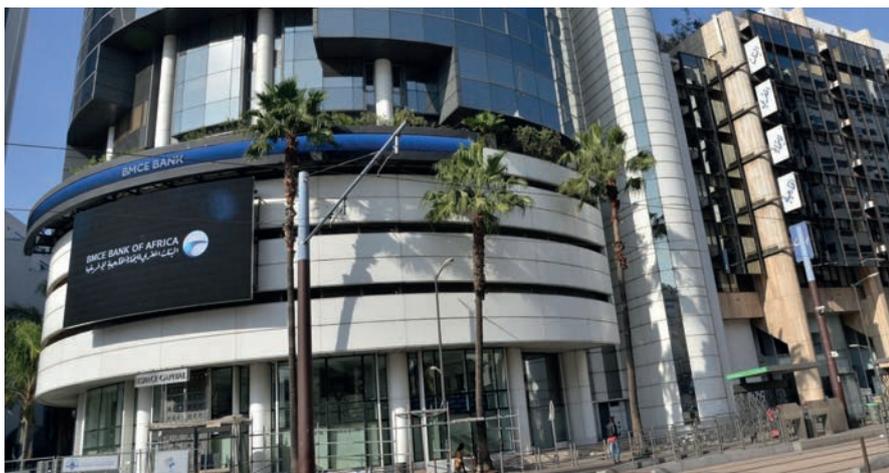
juin 29 cas et 18 nouvelles guérisons.

Rien à signaler? Même constat entre le début et la fin (4 à 5 jours avant la fin de l'étape) de la première phase et de la deuxième phase du confinement. Ces deux taux ont servi le gouvernement pour semer la peur qu'un nouveau pic est possible. Et à force du matraquage télévisuel, le tour est bien joué. "Encore ces indisciplinés qui faussent la donne toujours à la dernière minute". Si vous n'avez pas dit cette phrase un de ces jours, vous l'aurez certainement entendue, sur un ton amer et coléreux. C'est la théorie du complot. Evidemment. Sauf que les grands chercheurs en sociologie s'accordent à dire que cette théorie permet notamment de répondre à un besoin humain essentiel: celui de comprendre.

Pour les spécialistes, le confinement sert tout bonnement à éviter la surcharge des hopitaux et le dépassement de leur capacité de réanimation. Et au Maroc, sur ce registre, on est vraiment très loin du compte. Pourquoi donc le confinement?

Et puis, qui croire, quand le Chef du gouvernement croit dur comme fer à l'OMS, ce qui l'a amené à se contredire moult fois: "Ce n'est pas une pandémie", "C'est une pandémie", "le port du masque est inutile", "le port du masque est obligatoire et incontournable"...

Les chiffres ne trompent pas. Leur manipulation trompe. Et quand le Chef du gouvernement, dont la voix trahissait sa confiance en lui au Parlement, n'était pas vraiment lui-même convaincu, il a délégué ses pouvoirs au ministre de l'Intérieur, sur un plan national, et aux walis et gouverneurs sur une échelle régionale et locale. C'est donc une lecture des chiffres un peu spéciale, plutôt sécuritaire, qui va désormais prévaloir. Et plus que jamais, personne n'y comprendra plus rien ●



Bank of Africa lance le Crédit Relance pour soulager la trésorerie des entreprises

Le groupe Bank of Africa, groupe BMCE Bank, que préside Othman Benjelloun, vient de lancer «le Crédit Relance», destiné à financer principalement le fonds de roulement des entreprises qui sont impactées par la crise du Covid-19. Ce crédit peut aller jusqu'à 100 millions de dirhams avec un taux de financement de 4% et un remboursement étalé sur 7 ans avec différé pouvant atteindre 2 ans. Le nouveau produit de Bank of Africa est garanti par la Caisse centrale de garantie à hauteur de 80 à 95% selon le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le financement ainsi obtenu pourrait être orienté à régler les fournisseurs, en plus de couvrir les charges du personnel, les charges sociales, les charges fiscales, loyers, charges d'énergie, frais d'entretien et droits de douane. Depuis l'éclatement de la crise sanitaire, le groupe Bank of Africa a mobilisé tous ses moyens pour venir en aide aux entreprises qui souffrent de problèmes de trésorerie et leur proposer les solutions de financement les plus adaptées et les plus souples pour surmonter les effets induits par la crise du Covid-19 ●

OMAR HILAË PRÉSIDE UN PANEL ONUSIEN : Inquiétudes au sujet de 50 millions de déplacés internes dans le monde



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations-Unies à New York, Omar Hilale, a présidé, jeudi 11 juin 2020, un panel de haut niveau sur la mobilisation en vue d'améliorer l'aide humanitaire aux personnes déplacées et parvenir à des solutions durables. Ce panel a été marqué par la participation de plusieurs hautes personnalités onusiennes.

Cette réunion virtuelle s'inscrit dans le cadre des travaux du segment des affaires humanitaires du Conseil économique et social des Nations-Unies, présidé par l'ambassadeur Hilale. M. Hilale s'est félicité de ce panel, dont la composition multidisciplinaire le rend particulièrement bien placé pour fournir des informations sur la manière de progresser dans la lutte contre les déplacements internes.

Le diplomate marocain a regretté le triste record de 50 millions de personnes déplacées internes dans le monde atteint en 2019, en soulignant que «les personnes déplacées internes ont souvent tout perdu, leurs maisons, leurs moyens de subsistance, leur accès à l'éducation et aux services de base, leurs communautés et bien plus encore» ●

ACCOMPAGNEMENT

Le ministère délégué chargé des MRE adopte un "bureau d'ordre digital"

Le ministère délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargé des Marocains résidant à l'étranger (MRE) a adopté un "bureau d'ordre digital" pour tout son courrier administratif, ce qui va contribuer à rapprocher l'administration des Marocains du monde. Cette mesure a été prise à la lumière de l'état d'urgence sanitaire dans le Royaume, en conformité avec les mesures préventives et de précaution prises pour éviter la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) entre les fonctionnaires et les administrés et en application de la circulaire du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration relative aux services numériques de gestion du courrier administratif, ainsi que dans le cadre de la consolidation de la communication numérique avec les MRE. Ce service est accessible via le lien courrier.gov.ma/virtualbo du portail du bureau d'ordre digital pour le courrier administratif, développé par l'Agence de développement du digital (ADD) pour la gestion électronique des flux des courriers entrants et sortants, où les citoyens, les entreprises, les administrations et les organismes publics peuvent déposer leur courrier auprès des administrations concernées en échange d'un accusé de réception numérique, ajoute le communiqué. Une batterie de mesures ont été mises en place afin d'encourager et faciliter le télétravail, en fournissant les moyens informatiques nécessaires et en les adaptant en vue d'assurer la continuité des services du ministère, tout en assurant les conditions de sécurité sanitaire au profit des administrés et des fonctionnaires, selon le ministère ●

TRAVAIL DES ENFANTS

Le gouvernement face à un phénomène qui s'aggrave

Le monde entier célèbre, ce vendredi 12 juin, la journée internationale de la lutte contre le travail des enfants. Pour le ministre de l'emploi, Mohamed Amkeraz, «*ce phénomène constitue une véritable préoccupation partagée entre le gouvernement, ses partenaires économiques et sociaux et les acteurs de la société civile*».

Selon le jeune ministre, le Maroc veille par le biais des mécanismes dont il dispose à la bonne application de la législation du travail, notamment en limitant l'emploi des enfants en dessous de l'âge légal ou en améliorant les conditions de travail des enfants âgés de 16 à 18 ans en les retirant des travaux qui mettent en danger leur santé et leur sécurité. Il a aussi mis en relief les différents efforts déployés par le ministère dans le cadre des stratégies sectorielles basées sur quatre axes principaux, à savoir: le renforcement du cadre juridique, le renforcement de l'intervention de l'organisme d'inspection du travail, le soutien des projets et des associations opérant dans le domaine de la lutte contre le travail des enfants et le renforcement de la coopération internationale en la matière ●



GLOBAL PEACE INDEX

Le Maroc, pays le plus sûr d'Afrique du Nord

Cette 14^e édition du Global Peace Index, qui classe 163 États et territoires indépendants selon leur niveau de paix, présente l'analyse de données la plus complète à ce jour sur les tendances de la paix, sa valeur économique et comment développer des sociétés pacifiques. En cette année 2020, les données récoltées par l'Institut pour l'économie et la paix (IEP) ont dû composer avec la pandémie de coronavirus. En effet, la crise sanitaire augmenterait l'instabilité politique des pays, affecterait les relations internationales et renforcerait les conflits et la violence. En 2020, le niveau moyen de paix dans le monde s'est dégradé pour la neuvième fois en douze ans, 81 pays ont vu leur niveau de paix s'améliorer tandis que 80 se sont détériorés.

Le Maroc fait partie de la Zone Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) que domine le Qatar, premier de la région et 27^{ème} mondial dans le Global Peace Index pour l'année 2020. Le Koweït vient en deuxième position (39^{ème} dans le monde), suivi des Émirats arabes unis (41^{ème}) et d'Oman en quatrième position (68^{ème}), le Maroc arrive ensuite à la 83^{ème} place. Classé 90^{ème} lors de l'année 2019, il progresse donc de 7 rangs et s'en trouve du fait le premier pays d'Afrique du Nord devant la Tunisie, 92^{ème}, l'Algérie 117^{ème}, l'Égypte 130^{ème} et la Libye 157^{ème}.

Cette progression, le Royaume la doit à l'analyse de son niveau de sécurité et de sûreté, au degré de pacifisme et l'implication ou non dans les conflits locaux et internationaux, et autres indicateurs tels le taux de criminalité

plutôt bas, le terrorisme ou encore les manifestations violentes à l'intérieur du pays.

Le GPI évalue également la militarisation via sept critères: les dépenses militaires en pourcentage du PIB, le nombre de membres des forces armées pour 100.000 habitants, le volume d'armes conventionnelles importées et exportées pour 100.000 habitants, la contribution financière aux missions de maintien de la paix de l'Onu, les capacités en armes lourdes et nucléaires, la facilité d'accès aux armes légères et de petits calibres. Selon l'indice, la militarisation baisse dans le monde, avec 100 pays ayant diminué leurs dépenses militaires depuis 2008. Le coût économique de la violence au Maroc s'élèverait à plus de 17 millions de dollars, selon l'indice GPI. Cela le place au 89^{ème} rang mondial dans ce sous-indice, annuellement la violence par habitant coûte 894 dollars, soit 6% du PIB du Maroc indique le GPI 2020. La Russie, les États-Unis et la France se sont classés parmi les pays les plus militarisés au monde, selon le Global Peace Index 2020. Cependant, c'est Israël qui occupe la première place devant la Russie, la Corée du Nord, les États-Unis, la France, Oman, l'Arabie saoudite, la Syrie, la Libye et l'Irak. La pandémie du coronavirus apportera aussi sa contribution à la dégradation générale déjà constatée de la situation de paix, pouvant «*annuler en cela des années de développement socio-économique*», exacerber les crises humanitaires et aggraver des conflits déjà existants, estime encore le GPI 2020 ●

Reda BENADADA





INTERVIEW DE ME ABDELATIF LAAMRANI,
avocat aux Barreaux de Casablanca, de Paris et de Montréal

«L'ÉTAT D'URGENCE N'EST PAS RÉGI PAR LA CONSTITUTION»

Abdelatif Laamrani est avocat aux Barreaux de Casablanca, de Paris et de Montréal. Il est docteur en droit public de l'Université Paris 1- Panthéon Sorbonne, diplômé de L'ESSEC et de l'ISCAE, et titulaire d'un DESS en droit des affaires de l'Université de Montréal. Il a publié en 2016 un ouvrage intitulé «Le rôle du gouverneur au Maroc» aux Éditions de l'Harmattan. La publication du décret de prolongation de l'état d'urgence sanitaire le 10 juin 2020 le sort de sa réserve pour attirer l'attention sur la présence d'une lacune constitutionnelle qui fait que la Constitution de 2011 ne prévoit pas l'état d'urgence, qui reste du ressort du Parlement.

Propos recueillis par
Marouane KABBAJ

Le Chef du gouvernement vient de signer un décret qui proroge l'état d'urgence sanitaire au 10 juillet, avec des mesures d'allègement du confinement laissées à l'appréciation discrétionnaire du ministre de l'intérieur et ses walis et gouverneurs. En quoi cette décision est anticonstitutionnelle?

Permettez-moi tout d'abord d'apporter des précisions étymologiques à votre questionnement, car pour nous, juristes, le poids des mots est essentiel. Chaque mot, surtout en matière de droit constitutionnel, devrait être pesé à la balance. Un texte est inconstitutionnel lorsqu'il n'est pas conforme à la Constitution, tandis qu'il devient anticonstitutionnel lorsqu'il y est hostile. Dans ma publication, je n'ai utilisé ni l'un ni l'autre vocable. J'ai écrit, suite à l'adoption par le Chef du gouvernement du décret de prorogation de l'état d'urgence sanitaire au Maroc le 10 juin, que le gouvernement, surtout lors de la phase finale de la gestion de la crise sanitaire, souffrait d'une sorte de cafouillage ou de confusion sur le plan constitutionnel et institutionnel. Et c'était l'impression qu'il donnait aux Marocains qui attendaient impatientement l'annonce d'un déconfinement tant espéré et un retour à la normale, étant donné les résultats plus que satisfaisants obtenus dans la lutte contre le virus, en comparaison avec nos voisins européens, qui même s'ils avaient subi de plein fouet la propagation du Covid-19 et en avaient payé un lourd tribut en termes de décès, avaient progressivement déconfiné (à partir du 4 mai en Italie et en Espagne et du 11 mai en France).

C'est pour cela que la décision de reconduction de l'état d'urgence et surtout celle du maintien du confinement des grandes villes du Royaume ont laissé pantois la majorité des Marocains.

Qu'en est-il de l'aspect constitutionnel du décret de prolongation de l'état d'urgence sanitaire?

Pour revenir à l'aspect constitutionnel du décret de prorogation de l'état d'urgence sanitaire, il faut juste rappeler que la Constitution marocaine de 2011 ne le prévoit pas. Contrairement à la France qui en régit le régime par la loi du 3 avril 1955. Aujourd'hui, en France, l'état d'urgence a été déclaré à plusieurs reprises et même prolongé avant même la crise sanitaire, pour des raisons de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Mais cette mesure a été très décriée par les avocats et les associations de défense des droits de l'Homme. C'est pourquoi elle a été dernièrement très

fois que le Maroc déclare l'état d'urgence sanitaire (la première fois, c'était en 1967, par décret Royal du 26 juin 1967, il a été pris sous cette forme parce que le pays vivait sous l'état d'exception depuis 1965), cela risque de créer une sorte de confusion entre l'état d'exception, qui est bien réglementé par la Constitution dans l'article 59 et l'état d'urgence. Le premier étant plus grave, le Roi peut proclamer l'état d'exception lorsque se produisent des événements graves comme l'atteinte à l'intégrité du territoire national ou des événements qui entravent le fonctionnement régulier des institutions. La deuxième mesure devrait permettre aux autorités de faire face

“ COMME L'ÉTAT D'URGENCE RESTREINT LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, IL EST DU RESSORT DU PARLEMENT. ”



encadrée, puisque l'exécutif, même s'il bénéficie de prérogatives d'intervention très larges, doit toujours le faire sous la surveillance de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui sont informés sans délai des mesures prises par le gouvernement pendant l'état d'urgence.

Les autorités administratives doivent leur transmettre sans délai copie de tous les actes qu'elles prennent en application des mesures d'urgence et l'Assemblée nationale et le Sénat peuvent requérir toute information complémentaire dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de ces mesures.

Cela étant, donc, au Maroc, en présence de cette lacune constitutionnelle, même si c'est la deuxième

à un danger imminent, qu'il soit sécuritaire ou sanitaire ou autre, ainsi, ses conséquences juridiques ne sont pas aussi graves que la première. Et comme l'état d'urgence restreint les libertés individuelles et collectives, il est du ressort du parlement. ▶

Voudriez-vous apporter des précisions sur ce pouvoir discrétionnaire des walis et gouverneurs de déconfiner ou maintenir sous confinement des préfectures et provinces?

Au Maroc, il y a également le problème récurrent de ce qu'on pourrait appeler le télescopage de la fonction de ministre de l'Intérieur et de chef du Gouvernement pour des raisons historiques, liées à l'évolu-

tion de l'administration traditionnelle du Makhzen (qu'il serait très long de développer ici).

Le décret du 10 juin, en confiant à la liberté discrétionnaire des walis et gouverneurs du ministère de l'Intérieur la décision de déconfiner ou de maintenir sous confinement les préfectures et provinces sous leur commandement, laisse entendre, en filigrane, que le retour à la vie normale dépendra exclusivement du ministère de l'Intérieur et de ses agents mus (légitimement certes) par des impératifs de sécurité des populations, mais qui risqueraient de négliger les effets mortifères d'un confinement qui s'éternise, beaucoup plus néfastes que l'épidémie elle-même.



“LE DÉCRET DU 10 JUIN LAISSE ENTENDRE QUE LE RETOUR À LA VIE NORMALE DÉPENDRA EXCLUSIVEMENT DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE SES AGENTS”

Si elle l'est vraiment, pourquoi les constitutionnalistes ont préféré le silence à la dénonciation de cet imbroglio juridique?

En effet, vous l'avez bien dit, il s'agit effectivement d'un imbroglio juridique, parce que lorsqu'une institution n'est pas régie par la Constitution ou par un texte de loi et surtout si elle risque de porter atteinte aux droits et libertés des citoyens, il faudrait au moins faire l'effort de la réflexion et interpellé qui de droit afin que les mesures urgentes et temporaires prises pour répondre à une situation exceptionnelle et temporaire ne s'éternisent pas à tout jamais. Aussi, cela devrait-il inciter les autorités

publiques à réfléchir sur l'adoption d'une loi régissant l'état d'urgence, qu'elle soit sécuritaire ou sanitaire. Mais aussi, peut-être sur l'adoption d'un code de la santé publique qui regrouperait l'ensemble des textes épars régissant les métiers de la santé, le traitement prophylactique des maladies, les droits du patient, la responsabilité médicale, la gestion des situations épidémiques...

Vous avancez que cette prolongation est économiquement et socialement irresponsable. Comment?

Oui, bien sûr, je persiste et signe, le coût économique et social de cette crise sanitaire serait, de loin, beaucoup plus ravageur sur notre pays que le coût sanitaire, si je puis dire,

c'est-à-dire le nombre de morts (qui sont tous, bien sûr, à déplorer) et le nombre de personnes infectées par le virus. Ce confinement prolongé a été vécu très péniblement par des millions de familles marocaines, dans l'exiguïté de leurs logements ou l'insalubrité de leur voisinage.

La promiscuité favorise la criminalité, les violences conjugales, les viols et l'inceste. Le tissu économique national déjà fragile verrait la disparition de plusieurs petites et moyennes entreprises, artisans et autres professionnels libéraux...

Vous craignez une recrudescence des frictions entre les forces de

l'ordre et les citoyens, à cause de cette décision. Qu'est-ce qui vous fait penser à cela?

Tout à fait, je réitère mon appréhension de voir le nombre d'altercations, d'arrestations et/ou de détentions augmenter. En criminologie, on parle de milieu crimino-gène qui renvoie à un milieu comportant des éléments, quelle que soit leur nature, pouvant engendrer la commission d'infractions pénales.

Les agents des forces de l'ordre sont sur le qui-vive depuis plus de 3 mois et leurs nerfs sont à fleur de peau, les citoyens n'en sont pas moins exténués et déprimés, voire retors à toute autorité à cause de cette assignation à résidence qui perdure et dont ils ne comprennent plus le sens. Les premiers ont l'obligation et le devoir professionnels, tout à fait honorables, de réprimer les violations du confinement et les seconds seraient de moins en moins enclins à le respecter.

Vous décelez dans le discours du Chef du gouvernement l'absence de vision et de visibilité du gouvernement. A quoi cela est-il imputé?

On ne demande pas au Chef du gouvernement de faire de la divination, mais de faire un rapport de la prospective du Maroc de l'après-crise, c'est-à-dire, en se basant sur les données d'aujourd'hui et les leçons tirées de la crise sanitaire, quelle serait l'évolution future du pays permettant de dégager des éléments de prévision de la vie des Marocains demain.

Encouragerait-il la recherche? Investirait-il davantage dans les métiers et les sciences de la vie? Traiterait-il mieux les professionnels de la santé? Motiverait-il les productions nationales? Plaiderait-il pour un véritable élan des industries nationales? C'est la vision qu'aurait dû avoir le Chef du gouvernement ●

28 ANS
ENSEMBLE



MarocHebdo

**TOUTE
L'INFORMATION
MAROCAINE ET
INTERNATIONALE
EN CONTINU**

**INFORMER EN TOUTE
INDÉPENDANCE**

**24 HEURES/24,
7 JOURS/7, SUR :
maroc-hebdo.com**

 Réagissez
à **MarocHebdo**

  /press.mhi

Tél.: (+212) 0522 23 81 76 (LG) - Fax : (+212) 0522 98 21 61
E-mail : mhi@maroc-hebdo.press.ma

Retrouvez l'édition digitale de notre magazine sur votre smartphone ou tablette. Scannez le QR code pour vous connecter à notre site web.

CRI DE DÉTRESSE DES PROFESSIONNELS DE LA COIFFURE ET DU BIEN-ÊTRE

Les salons de coiffure sombrent dans l'oubli

Dans la zone 2, toujours sous confinement, les salons de coiffure et les bains maures demeurent fermés jusqu'à nouvel ordre. Des dizaines de milliers d'emplois basculent au chômage.

Les salons de coiffure et les bains maures (Hammams) d'une grande partie du Maroc sont toujours dans le néant quant à leur réouverture. Le mardi 9 juin 2020, tard dans la nuit, le gouvernement a annoncé les mesures d'assouplissement du confinement selon la situation épidémiologique de chaque préfecture ou province de manière progressive et selon plusieurs étapes, à partir du 11 juin 2020. Dans la zone, ciblée par l'assouplissement, les salons de coiffure et des instituts de beauté rouvrent avec une exploitation ne dépassant pas 50% de leur capacité d'accueil.

La réouverture des salons de coiffure casablancais, rbatis, tangérois ou encore marrak-



“NOUS CONTINUONS DE VERSER LES LOYERS ET LES SALAIRES, MÊME SI NOUS NE TRAVAILLONS PAS”.

chis se situant dans la zone 2 est reportée sine die. Comme de nombreux secteurs, les coiffeurs subissent de plein fouet la crise du coronavirus. «Depuis le 16 mars, nous ne travaillons plus», s'insurge Ahmed, propriétaire d'un salon de coiffure pour hommes dans le centre-ville de Casablanca. Un crève-cœur pour cet artisan qui ne peut plus exercer en salon comme à domicile. «J'attends seulement l'ouverture afin de renflouer mes caisses car j'ai dû utiliser toutes mes économies pendant cette longue période d'inactivité», nous révèle-t-il, sachant qu'il n'a pas pu bénéficier des indemnités de la CNSS, n'ayant pas de couverture sociale. Si jusque-là certains coiffeurs préfèrent que le gouvernement fasse preuve de prudence,

plutôt que de miser sur un déconfinement hâtif, d'autres s'interrogent aujourd'hui sur la date de leur réouverture. «Nous avons hâte de savoir quand est-ce que nous pourrions rouvrir», nous explique Sahar Zerouali, propriétaire d'un salon de coiffure et institut de beauté à Rabat.

Elle est d'autant attendue que «nous continuons de verser les loyers de nos commerces et même si nous ne travaillons pas, nous payons tout de même nos employés», lance-t-elle. Cette situation est d'autant plus intenable que Sahar Zerouali venait tout juste d'ouvrir son commerce au mois de février 2020 et elle s'inquiète des conséquences de cette longue fermeture. «Je ne crois pas que nous pourrions rattraper le

chiffre d'affaire que nous avons perdu lors de cette période», se désole-t-elle. Même son de cloche pour les grandes franchises, qui proposent également des prestations de spa ou de hammam individuel, ou pour les propriétaires des bains maures traditionnels ou turcs. «C'est difficile même pour nous car nous avons souvent des lourdes charges», explique Amal, directrice commerciale d'un groupe présent dans tout le Royaume. «Certains de nos instituts situés dans la zone 1 pourront être ouverts avec tout de même quelques restrictions mais nous n'avons aucune visibilité concernant nos prestations de spa et de hammams», s'interroge Amal.

Devant le désespoir et la détresse des professionnels de la coiffure et du bien-être, certaines voix tirent la sonnette d'alarme sur la fragilité dans laquelle se trouve le secteur, et l'importance de formaliser au plus vite des solutions pour sortir de ce marasme intenable ●

Réda BENADADA

LE PHÉNOMÈNE DU SUICIDE S'AGGRAVE

L'impact sournois du confinement

Médecins du secteur public, hommes d'affaires et policiers sont désormais touchés par le phénomène du suicide. Un fléau prend de l'ampleur dans plusieurs villes où le confinement est prolongé.



On en parle très peu dans la société et dans les médias mais le phénomène est en train de prendre des proportions alarmantes pendant cette crise du Covid-19. Après le prolongement du confinement dans les plus grandes villes du pays jusqu'au 10 juillet 2020, le suicide risque encore de s'aggraver avec les craintes des psychologues de voir ce fléau se déplacer chez les enfants qui, comme le soulèvent les pédiatres, sont les personnes les plus fortement touchées par le confinement. De nombreux cas de suicides ont été, en effet, signalés dans la communauté des affaires. Selon le président de la confédération marocaine des PME, Abdellah El Fergui, deux loueurs de voitures ont récemment mis fin à leurs jours à Casablanca et Marrakech. Criblés de dettes, avec un arrêt d'activité pendant plus de trois mois, les loueurs de voitures (plus de 11.000 personnes) sont aujourd'hui, plus que jamais, menacés de disparition.

Au bord de la dépression
D'autres professions sont touchées par ce phénomène, notamment parmi le personnel soignant. Selon le président du Syndicat indépendant des médecins du secteur public, El Mountadar Alaoui, un médecin s'est suicidé tout récemment. Il évoque également cinq tentatives

Au bord de la dépression

D'autres professions sont touchées par ce phénomène, notamment parmi le personnel soignant. Selon le président du Syndicat indépendant des médecins du secteur public, El Mountadar Alaoui, un médecin s'est suicidé tout récemment. Il évoque également cinq tentatives

de suicide qui ont causé aux médecins concernés des séquelles psychologiques énormes. Pour M. El Alaoui, les médecins du secteur public vivent un calvaire indescriptible lié à la surcharge du travail et aux restrictions qui leurs sont imposées, notamment l'interdiction de voir leurs enfants et leurs familles pendant toute la période où ils sont en contact avec les malades. Le moins que l'on puisse dire est que ce personnel soignant, tant applaudi et salué pour ses sacrifices et sa mobilisation sans faille pour la lutte contre le Covid-19, se retrouve actuellement au bord de la dépression qui mène au suicide, tant la pression qui pèse sur leurs épaules est insupportable.

Autre corps professionnel touché par ce phénomène: les policiers. Au même titre que les médecins du secteur public, les policiers ont été mobilisés pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire pour faire respecter le confinement. Un cas de suicide d'un inspecteur principal de police avec l'usage de l'arme de service de son collègue a été révélé, jeudi 28 mai 2020, par Brigade nationale de la police judiciaire, qui a ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de ce suicide. Selon les premiers éléments de l'enquête, le policier suicidaire avait repris, la veille, son travail au commissariat de police de Bouznika après avoir bénéficié d'un congé de maladie de moyenne durée en raison d'une maladie psychiatrique. Le policier en question s'est, ensuite, emparé de l'arme de service d'un de ses collègues, qui était occupé par l'accomplissement des tâches administratives, et s'est tiré une balle dans la tête qui lui a été fatale.

Outre la BNPJ, eu égard à la gravité de l'acte, une seconde enquête a été confiée à l'inspection générale de la sûreté nationale. Beaucoup de psychologues et de psychiatres ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur un phénomène qui ne cesse de s'aggraver, alertant sur de nouveaux cas qui pourront être signalés dans le futur et qui sont la conséquence du prolongement du confinement ●

Aissa AMOURAG

ENTRETIEN AVEC Omar Hejira,
député et membre du comité exécutif du Parti de l'Istiqlal

“Fidèle à lui-même, le Chef du gouvernement a fait une nouvelle sortie pour ne rien dire”

Le député istiqlalien n'a pas caché sa déception de la prestation du Chef du gouvernement, Saâd Eddine El Othmani, le 10 juin 2020, au Parlement, pour rassurer les Marocains sur l'avenir et leur donner de la visibilité sur le déconfinement et la relance économique. Pour M. Hejira, le gouvernement El Othmani accentue une fois encore ses failles de communication.

En tant que député, comment avez-vous évalué le discours du Chef du gouvernement au Parlement hier, 10 juin 2020, relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire?

Le Chef du gouvernement a été fidèle à lui-même. Il a encore fait une sortie pour ne rien dire. Malheureusement, il n'a rien apporté de nouveau aux Marocains sachant qu'en tant que Chef du gouvernement, il est censé être le détenteur de l'information. Il est venu au Parlement pour expliquer une décision déjà divulguée la veille. Ce qu'on attendait de lui, nous parlementaires, lorsqu'il s'est adressé à travers nous aux Marocains, c'est des détails de la gestion de l'après-Covid-19 et de la reprise économique... Il n'avait pas besoin de répéter ce qu'on savait déjà: que le Maroc a évité le pire et a su gérer cette période difficile avec beaucoup de tact sous l'orientation du Roi Mohammed VI et qu'il a réussi à relever le défi avec

le moins de dégâts, en se distinguant par rapport à beaucoup d'autres pays.

Il était du devoir du gouvernement durant ces trois derniers mois, durant lesquels les Marocains ont été confinés, avec toutes les répercussions économiques et sociales que ce confinement a engendrées, de préparer des solutions pour, que devant les parlementaires, M. El Othmani vienne les étaler et expliquer comment on va procéder pour le déconfinement et quelle est sa vision de la relance économique et du soutien aux couches sociales impactées par cette pandémie. Contre toute attente, il n'a rien fait de tout cela. Il est venu reprendre ce qui était déjà détaillé dans le communiqué, sans plus. Il y avait même des zones d'ombre à clarifier. Ce n'est qu'après, à la télé, que des responsables sont venus les tirer au clair. En principe, le rôle du gouvernement et du Chef du gouvernement est d'informer les Marocains sur les décisions prises ou à prendre.

Cela confirme-t-il la faille communicationnelle reprochée au cabinet El Othmani?

Durant toute la durée passée du confinement, l'on a constaté, à notre grande déception, un déficit et une faille communicationnels du gouvernement vis-à-vis du peuple. M. El Othmani est passé deux fois à la télé sans donner de visibilité.



**“LA FRANCE ET L'ESPAGNE
ONT ROUVERT LEURS
FRONTIÈRES,
SERIONS-NOUS PLUS
INTELLIGENTS QU'EUX?”**

On l'a vu mais on ne l'a pas entendu. Même chose hier au Parlement. Les attentes étaient grandes. Les Marocains s'attendaient à être informés par rapport aux mesures qui seront prises pour le déconfinement des commerçants, des entreprises et par rapport au soutien aux populations les plus touchées économiquement et socialement mais aussi autour de la relance économique et le détail de l'opération des analyses de dépistage des Marocains lambda et des gens qui travaillent dans l'informel.

On s'attendait à avoir des explications au sujet du virus, de l'éventualité de sa réapparition dans le futur et des mesures qui seront prises pour le contrer... On s'est rendu à l'évidence que le gouvernement n'a ni vision ni visibilité. Il est vrai que les temps sont difficiles et que tout le monde a été pris de court par cette pandémie, mais tous les pays sont dans la même situation que nous. M. El Othmani avait du temps pour voir l'expérience d'autres pays qui ont vécu la même chose et qui, au moment du déconfinement, avaient une visibilité.

Pour les étrangers, il devait donner un délai, une échéance d'ouverture des frontières. Pour les MRE, dans le cadre de l'opération Marhaba, il aurait pu leur dire qu'il n'est pas plausible de penser à rentrer au Maroc avant fin août ou septembre. Concernant les 50.000 étudiants à l'étranger, qui ont un budget limité des 9 premiers mois de l'année universitaire, il devait informer sur la possibilité de retour au Maroc pendant l'été.

La France et l'Espagne ont déconfiné et ont rouvert leurs frontières à l'espace européen pour relancer la machine économique, est-ce que, en retardant le déconfinement, nous serions plus intelligents qu'eux? On ne demande pas à M. El Othmani de prendre des décisions hâtives. Mais si c'est pour nous raconter des choses qu'on savait et faire dans la tautologie, pour nous dire que le chiffre d'affaires de juin sera meilleur que celui d'avril, chose normale puisque l'activité économique reprend petit à petit, il ne



faut pas être une lumière pour le comprendre.

Ne fallait-il pas qu'il s'adresse au Parlement quelques jours auparavant pour échanger avec les représentants du peuple?

C'est vrai. Mais même s'il ne l'a pas fait, il avait une opportunité de se rattraper et de rassurer les Marocains. Il avait 60 minutes pour répondre. Il devait informer sur l'avenir, pas sur le passé qui était la période la plus facile à gérer où il fallait se soucier

uniquement d'assurer un approvisionnement des denrées alimentaires et des produits de première nécessité pendant que les gens étaient confinés. Car ce qui va advenir, c'est tout ce qu'il y a de pire à attendre. Des entreprises sont au bord de la faillite. Des ménages sont criblés de dettes (loyer résidentiel et commercial, eau et électricité...). Plus de 6.000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. A ce niveau, vraiment, il a raté le coche●

Propos recueillis par
Marouane KABBAJ

RAPPORT DÉTAILLÉ DE L'ANNÉE 2019 DU MMDH

La situation des droits et libertés au Maroc passée au crible

C'est un rapport annuel détaillé et exhaustif sur la situation des droits humains et des libertés au Maroc que celui qu'a livré le Médiateur pour la démocratie et les droits de l'Homme (MDDH), qui soufflera bientôt sa 15ème bougie.

« **L**a publication de ce premier rapport annuel ne signifie pas que le MDDH a renoncé à la tradition de réaliser des rapports thématiques de suivi et d'évaluation des politiques publiques dans différents secteurs (enseignement, santé, jeunesse,...); mais elle vient illustrer la vision du MDDH et ses choix méthodologiques dans l'évaluation de la situation des droits humains dans notre pays», explique Abdelghafour Dahchour, Secrétaire Général du MMDH. Concernant le droit à la vie, le rapport rappelle le maintien de la peine capitale dans la législation nationale et présente des cas de violation du droit à la vie en lien avec les libertés de réunion et de manifestation pacifiques. Concernant la liberté d'association, le Médiateur a relevé l'intérêt du Parlement pour la liberté associative et le niveau de préoccupation de l'ins-

titution législative. Concernant la liberté de rassemblement et de réunion pacifique, le MMDH souligne l'intervention des forces de l'ordre pendant les dix premiers mois de l'année 2019 qui ignore des évolutions inquiétantes et des paradoxes relevés. Concernant le droit d'opinion et d'expression, la pratique démontre les limites dans la protection de liberté d'opinion et d'expression, comme le démontrent des cas de procès de journalistes et des activistes du Rif. Concernant la liberté de conscience, la liberté d'exercice des pra-

tiques religieuses par les autres minorités (Marocains de confession et de religion autre que l'Islam ou le rite malékite ou des Marocains sans religion) reste limitée.

Engagement sans effectivité

Pour ce qui est des droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes, le Médiateur relève que l'égalité entre les sexes ainsi que les différents droits humains des femmes demeurent un engagement gouvernemental sans effectivité. Concernant les droits des prisonniers et la situation des prisons, le MMDH soulève la question de la surpopulation carcérale. Concernant les droits des personnes en situation de handicap, six ans après la publication de la loi-cadre dans le Bulletin officiel, le gouvernement tarde toujours à élaborer et publier les textes réglementaires. Côté droits de migrants et des réfugiés, l'application des engagements volontaires du Maroc est confrontée à plusieurs défis qui impactent négativement la situation des migrants et des réfugiés. Autant de points détaillés et suivis par des recommandations au gouvernement.

Il faut dire que la publication du document, élaboré par Abdelghafour Dahchour, Khadija Marouazi, Abderrazzak El Hannouchi, Jihad Balghzal, Youssef Ghouirgate, Ismail Azouagh, Loubna El Fahssi, intervient dans une conjoncture particulière marquée par l'état d'urgence sanitaire décrété depuis le 20 mars 2020. La question que tous les acteurs de la société civile se posent est comment réconcilier les mesures de l'état d'urgence et le respect des droits humains ●

LA PUBLICATION DU DOCUMENT INTERVIENT DANS UNE CONJONCTURE PARTICULIÈRE.



M. KABBAJ

QUEL NOUVEAU CONTRAT SOCIAL?

C'est l'individu qui est le capital le plus précieux; c'est lui qui est à la base du changement et la finalité du développement.



PAR MUSTAPHA SEHIMI

Le gouvernement actuel est confronté à une triple crise, sanitaire, sociale et économique. Il s'emploie à y apporter des réponses déclinées autour de plusieurs points. Le premier a porté sur des mesures liées à l'état d'urgence sanitaire et au confinement. Ce dispositif va s'étendre jusqu'au 10 juillet 2020 avec divers assouplissements depuis le 10 juin, suivant des zones géo-pandémiques. Le deuxième intéresse la nécessité d'une loi de finances rectificative parce qu'il faut revoir toutes les prévisions du 1^{er} janvier. Dans le même temps, il est prévu des plans sectoriels de relance (tourisme, PME et TPME, transport...). Le Comité de veille présidé par Mohamed Benchâaboun, ministre des Finances, est à la barre depuis près de trois mois et il a la charge d'évaluer régulièrement la situation et d'y apporter des réponses opératoires.

Un chantier permanent ouvert, pragmatique, s'adaptant aux multiples conjonctures créées par la crise. Mais, par-delà, quelle place a -ou doit avoir- la question institutionnelle et, plus globalement, ses composantes, notamment la nature et la dimension des institutions, des valeurs et de la culture? Le jour d'après, qui va s'imposer à terme, ne ressemblera en rien à l'avant Covid-19. Tout le monde s'accorde à ce sujet et les partis ainsi que les groupements professionnels et les associations planchent sur cette problématique. Une convergence peut-elle être relevée jusqu'à conduire à un consensus, et partant, à un nouveau contrat social? Rien n'est moins sûr, pour l'heure. Certains partis multiplient les propositions, tels l'Istiqlal de Nizar Baraka, le PAM de Abdellatif Ouahbi ou le PPS de Mohamed Nabil Benabdellah.

Ils présentent cette particularité commune: celle d'être dans l'opposition. Mais les autres, sont-ils visibles et audibles? Rien de bien significatif et de notable en effet du côté des cinq composantes de la majorité actuelle (PJD, RNI, MP, UC, USFP).

Le Maroc a enregistré de profondes mutations au cours des précédentes décennies. Malgré la modestie de la participation électorale -43% aux législatives d'octobre 2016-, personne ne peut nier l'élévation du niveau de conscience politique de la société marocaine. Un memorandum du Centre d'études et de recherches en sciences so-

LE PROGRÈS SOCIO-ÉCONOMIQUE, C'EST LE DROIT AU DÉVELOPPEMENT SUR DES BASES DE JUSTICE SOCIALE.

ciales (CERSS), dirigé Abdallah Saâf, après des mois de travaux, a mis en relief cet aspect. Il y a en effet un grand changement dans le système de valeurs; une nouvelle relation s'est établie et instaurée sans doute durablement dans le rapport de l'individu à la société, en particulier pour ce qui est des institutions et de l'État. Les citoyens assument de plus en plus le périmètre des droits de l'Homme devant et face à l'État; un processus émergent dès le début du nouveau Règne et qui a été consacré par la Constitution de 2011. Corollaire de tout cela: la diffusion de la culture de la protestation que l'on peut résumer comme suit: «je suis,

je manifeste...» Des avancées ont bien été enregistrées à cet égard. Ont-elles été suffisantes? Le développement, ce n'est pas un paradigme réduit à quel référentiel «économiste», financier et comptable au niveau des grands agrégats des comptes de la Nation, c'est aussi autre chose: une finalité tournée vers l'individu, ses conditions de travail et de vie, le progrès social et le bien-être. Il est juste de rappeler que le Souverain, dès les premiers discours de son règne, avait fait sien ce crédo. Le progrès socio-économique, c'est le droit au développement sur des bases inclusives et de justice sociale et de solidarité.

La consolidation des libertés est un facteur de production -au même titre que le capital et le travail- et un vecteur de développement.

Enfin, une large place doit être accordée aux valeurs culturelles lesquelles fondent et soutiennent la réussite, la continuité et l'efficacité. C'est l'individu qui est le capital le plus précieux; c'est lui qui est à la base du changement social en même temps que la finalité du développement. Le bloc des valeurs religieuses, morales et civiques est sans doute pluriel mais tourné vers un référentiel identitaire partagé. Une nouvelle méthodologie donc, une autre gouvernance des politiques et une décentralisation plus affirmée. Voici près d'une dizaine d'années, la Constitution avait mis en exergue ces principes: «une démocratie citoyenne et participative» basée sur une «organisation territoriale décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée.» Des avancées dans ces domaines, oui, mais bien modestes faute d'un grand élan réformateur et volontariste... ●



DES RESPIRATEURS DE HAUT NIVEAU, DES TESTS PCR...

LA RECHERCHE MARO AU FIRMAMENT

En dépit de moyens qui restent foncièrement modestes, les chercheurs marocains ont su particulièrement performer en cette période de pandémie de Covid-19.

PAR WISSAM EL BOUZDAINI

LE GROUPE OCP
FAIT FIGURE
D'EXEMPLE EN
MATIÈRE DE R&D,
AVEC L'UNIVERSITÉ
MOHAMMED-VI
POLYTECHNIQUE.

CAINE

Au moment d'aborder, ce 9 juin à la Chambre des représentants, les prouesses réalisées par ce qu'il appelle les "jeunes" au cours de cette pandémie de Covid-19 en matière de recherche et développement (R&D), Moulay Hafid Elalamy a particulièrement bombé le torse. Ainsi, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique s'est attardé quelques minutes durant, devant les élus de la première chambre, sur les trois respirateurs "de haut niveau" mis au point au cours des trois derniers mois par les chercheurs nationaux -il n'a pas précisé de quels respirateurs il s'agissait au juste, puisqu'il y en a eu une pelletée qui ont été développés au cours de cette période- ainsi que le fameux test PCR sorti le 1^{er} juin des laboratoires de la Fondation marocaine pour l'innovation et la recherche scientifiques avancées (MASclR) et qui, selon le responsable, est aussi performant que celui produit en Corée du Sud -d'où, pour rappel, le gouvernement marocain avait passé commande de 100.000 de ces tests le 26 mars.

Une véritable "effervescence"

Mais M. Elalamy aurait très bien pu faire mention d'autres projets encore, au risque, toutefois, de s'y étaler plusieurs heures. Car comme le souligne le responsable de la division Appui à la recherche et coopération du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST), Abdellah Ziadi, dans l'entretien qu'il nous accorde pour notre numéro de cette semaine, c'est d'une véritable "effervescence" dont il est actuellement question. "Nous sommes sur la bonne voie," assure-t-il, même.

Sentant ce besoin de la communauté scientifique nationale d'aider son pays à faire face au Covid-19, le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique était d'ailleurs, justement, passé le 7 avril par le CNRST ainsi que son Département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DESRS) pour lancer un programme de soutien à la recherche scientifique et technologique en lien avec la pandémie et qui,

à ce jour, a bénéficié à 141 projets. Quinze millions de dirhams ont, ainsi, été attribués à ces projets, en plus de 5 millions d'autres dirhams qui, eux, proviennent des caisses des différentes universités du Royaume.

Des montants qui, bien évidemment, ne sont pas mirifiques, mais dont la disponibilité, surtout dans la période de disette actuelle, est significative. Peut-être faudrait-il y voir la main personnelle du ministre de l'Éducation nationale, Saïd Amzazi, lui-même chercheur à la base -en biologie- et qui d'ailleurs, malgré un agenda justement de ministre, avait trouvé le temps de publier, le 3 mai, avec dix-huit autres chercheurs nationaux une analyse génomique du SARS-CoV-2, le virus responsable du Covid-19.

Ecosystème réactif

"C'est d'abord un scientifique de très grand renom," disait de lui, dans l'interview que nous avons publiée de lui dans notre édition quotidienne du 14 mai, le directeur du laboratoire de biotechnologie de la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat MedBiotech, Azeddine Ibrahimi, qui lui-même avait pris part à ladite analyse (lire *Maroc Hebdo au quotidien* n°32). D'autres chercheurs n'ont, cependant, pas attendu d'obtenir des financements pour passer à l'action. C'est notamment le cas de ceux qui oeuvrent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et qui, souvent, n'ont "besoin que de [leur] cerveau et, à la rigueur, d'huile de coude": ainsi, en tout cas, Pr Azedine Boulmakoul voit les choses, lui qui avec cinq de ses étudiants anciens et présents à la Faculté des sciences et techniques (FST) de Mohammedia, où il est enseignant-chercheur depuis avril 1994, avait, avec les moyens du bord, élaboré un "écosystème réactif holistique de pilotage et de monitoring de la propagation du Covid-19" permettant de suivre l'évolution du Covid-19 dans une zone donnée, en l'occurrence le territoire national, et, à partir de là, proposer des stratégies de confinement/déconfinement.

"Mais vous savez, ce que vous voyez maintenant en termes de R&D, nous le faisons depuis plusieurs années aussi bien à la FST de Mohammedia et les autres FST que dans



141 PROJETS ONT BÉNÉFICIÉ DE 20 MILLIONS DE DIRHAMS ATTRIBUÉS PAR LE MINISTÈRE ET LES DIFFÉRENTES UNIVERSITÉS.

et cela ne se serait pas produit si ce n'était la qualité de son travail," souligne Pr Mrabet. Cette cité de l'innovation, c'est, soit dit en passant, le roi Mohammed VI en personne qui avait procédé à son inauguration en janvier 2007 en tant que Centre universitaire régional d'interface (CURI), avant qu'elle ne passe quatre ans plus tard, en juillet 2011, à son statut actuel.

Surtout, elle a, depuis, fait des émules, puisqu'on trouve également désormais des cités de l'innovation à Marrakech et Agadir, avec là aussi l'impulsion du Souverain pour les sortir de terre. C'est que, depuis son intronisation en juillet 1999, le roi Mohammed VI a fait de la recherche scientifique une priorité. Et pour cause: pour lui, "la recherche scientifique, le développement technologique, l'innovation doivent servir ce chantier essentiel et vital qui vise l'amélioration des conditions de vie de nos citoyens et la préservation de leur dignité, outre le fait d'initier une action inlassable pour favoriser leur intégration dans la société du savoir," comme il le proclamait dans le discours qu'il avait prononcé en mai 2006 à Agadir à l'occasion de l'installation de l'Académie Hassan-II des sciences et techniques, autre institution oeuvrant à la promotion de la recherche scientifique au Maroc et qu'on lui doit directement.

Loin donc d'être un simple crédo. "C'est sûr qu'on lui doit beaucoup," tranche Pr Hicham Medromi, enseignant-chercheur qui, du temps où il dirigeait l'École nationale supérieure d'électricité et mécanique (ENSEM) -de 2011 à 2019-, avait été à l'initiative du Centre de recherche, de développement et



Badr Ikken, DG de l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN).

le reste des établissements de l'enseignement supérieur. Moi-même j'ai, en 26 ans de carrière, déposé douze brevets, en plus de quelque 350 publications. C'est juste qu'on ne prête pas assez attention à cela," décorique Pr Boulmakoul.

Ce constat fait par ce dernier, de nombreuses figures de la recherche nationale le partagent, et rappellent que les laboratoires nationaux performant depuis déjà de nombreuses années, même si ce n'est, bien entendu, pas au niveau qu'il faudrait -le Maroc était, selon les dernières statistiques disponibles de 2018, cinquième arabe et en Afrique en matière de dépôts de brevets, avec seulement 187 brevets déposés.

Président de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah (USMBA), que le mensuel britannique *Times Higher Education* avait

positionnée, le 18 février, première nationale dans son classement annuel des universités des pays émergents et dont douze projets ont été, au passage, retenus dans le cadre du programme de soutien du ministère de l'Éducation nationale,

Cité de l'innovation

Pr Radouane Mrabet rappelle les réalisations faites notamment depuis bientôt dix ans au sein de la Cité de l'innovation de Fès, qui relève directement de son institution. "Nous sommes particulièrement réputés dans le domaine de la médecine, et d'ailleurs pour vous dire, une équipe de notre faculté de médecine et de pharmacie qui travaille sur un vaccin contre le Covid-19 a été sollicitée par un réseau de recherche européen pour partager ses résultats avec lui,

d'innovation en sciences et ingénierie du Grand Casablanca, dont le chantier avait également été lancé par le roi Mohammed VI -en octobre 2014. Ce centre, qui avait coûté 43 millions de dirhams aux pouvoirs publics, est aujourd'hui géré par la Fondation de recherche, de développement et d'innovation en sciences et ingénierie (FR-DISI), dont le président n'est autre que le conseiller royal André Azoulay. Ce qui en dit long sur l'intérêt personnel que lui porte le Souverain.

Société du savoir

A raison d'ailleurs, puisque les 35 chercheurs qui y travaillent actuellement à temps plein sous la supervision de Pr Medromi ont par exemple été derrière la conception, il y a quelques semaines, du respirateur Sircos, un des trois respirateurs auxquels faisait vraisemblablement référence M. Elalamy au parlement. *“Au Maroc, nous avons les moyens de faire beaucoup de choses, il suffit juste de croire en nous, comme c'est le cas maintenant dans cette période de Covid-19,”* confie Pr Medromi. Et d'ajouter: *“Pour les financements, c'est vrai, l'État ne peut pas nous en donner beaucoup, mais nous pouvons nous débrouiller avec les entreprises, comme ce que nous faisons d'ailleurs depuis plusieurs années à la FRDISI. Par exemple, c'est la Cosumar qui nous a aidés pour concevoir Sircos, et comme vous devez le savoir le nom du respirateur lui rend hommage puisqu'il signifie “Système intelligent de respiration Cosumar”. Là où par contre nous trouvons des obstacles, c'est pour obtenir les matériaux que nous devons souvent importer de l'étranger, il faut payer des taxes, en plus du fait que parfois cela peut rester bloqué plusieurs mois à la douane. Et plusieurs mois, c'est beaucoup dans la R&D.”* Cette question de l'ouverture au secteur privé national, le CNRST en fait, depuis quelques années, un de ses principaux axes de travail, et c'est ainsi qu'il avait par exemple réussi à décrocher auprès du groupe OCP, en octobre 2014, un budget de 90 millions de dirhams pour faire travailler les chercheurs nationaux sur les phosphates. Et à en croire Pr Ziadi, le géant phosphatier en a été plus que satisfait, au

point d'être actuellement en train de négocier avec le CNRST un appel à projets ratisant des thématiques beaucoup plus larges, qu'il s'agisse des sciences exactes, des sciences naturelles ou encore des sciences humaines et sociales.

Le groupe OCP fait d'ailleurs figure d'exemple à l'échelle nationale en termes de R&D, puisqu'il y dépense chaque année des sommes conséquentes, notamment au niveau de l'Université Mohammed-VI polytechnique (UM6P). Ayant ouvert ses portes en janvier 2017 et se rêvant en *“université à vocation internationale, tête de pont entre le Maroc, l'Afrique et le monde, fondée pour la recherche appliquée, l'innovation et l'entreprenariat”*, celle-ci focalise principalement sur des thématiques qui, pour elle,

mais aussi pour l'ensemble des établissements de recherches nationaux, puisque l'université du groupe OCP ne fait pas exception. C'est, ainsi, en collaboration avec l'INES TEC de Porto et INESC P&D Brasil que l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN) avait réussi à développer son modèle de respirateur.

Et à son tour, ce dernier a fait en sorte *“de transférer [son] savoir et [son] savoir-faire”* à un autre pays du Sud, à savoir la Côte d'Ivoire, où il est partenaire depuis juillet 2017 de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny, comme nous l'expliquait le directeur général de l'IRESEN, Badr Ikken, dans notre numéro du 22 mai.

“Nous restons dans cette dynamique de solidarité. Nous espérons aider aussi d'autres

**“AU MAROC,
NOUS AVONS
LES MOYENS DE
FAIRE BEAUCOUP
DE CHOSES, IL
SUFFIT JUSTE
DE CROIRE EN
NOUS”.**



Pr Hicham Medromi, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et mécanique (ENSEM).

répondent aux enjeux et défis du continent africain: eau, agriculture et environnement; ressources naturelles et sécurité alimentaire; énergies renouvelables; génie industriel et chimique; biotechnologie et biomédical engineering; et architecture, urbanisme et aménagement du territoire.

Financement privé

Et pour les explorer, elle peut compter sur différents partenaires internationaux des Etats-Unis, du Royaume-Uni ou encore de France. Une ouverture qui, sans doute, ne peut constituer qu'une force pour l'UM6P

pays africains à développer une expertise dans ce domaine,” nous avait-il indiqué (lire *Maroc Hebdo* n°1349). En tout état de cause, il faudra capitaliser sur cette pandémie de Covid-19 pour devenir plus performant en termes de R&D. Notamment en mettant plus de moyens -la part de la R&D dans le produit intérieur brut (PIB) n'est que de 0,8%, alors qu'il en faudrait au moins le double eu égard aux standards de l'Organisation des Nations unies (ONU)- et en donnant, globalement, plus de valeur aux chercheurs nationaux, spécialement d'un point de vue médiatique... ●

INTERVIEW DE ABDELLAH ZIADI,

responsable de la division Appui à la recherche et coopération du CNRST.

“Nous sommes sur la bonne voie”

Dans cet entretien, le responsable de la division Appui à la recherche et coopération du CNRST revient pour Maroc Hebdo sur le récent programme de soutien lancé par le centre en lien avec le Covid-19 et les perspectives de la recherche et du développement au Maroc. Et le moins que l'on puisse dire est qu'il "demeure confiant".

Interview réalisée par
Wissam EL BOUZDAINI

Le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST), dont vous dirigez la division Appui à la recherche et coopération, vient de sélectionner 141 projets dans le cadre de son programme de soutien à la recherche scientifique et technologique en lien avec la pandémie de Covid-19. Pouvez-vous nous en dire d'abord plus sur ce programme?

C'est un programme que le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a lancé, le 7 avril, à travers nous et à travers son Département de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (DESRC) pour encourager les chercheurs nationaux, en l'occurrence ceux qui oeuvrent au sein des universités du Royaume, à élaborer des projets à même de permettre sinon de lutter directement contre le Covid-19, notamment aux plans scientifique et médical et celui de la technologie -par technologie, je fais référence à la conception et à la production de dispositifs et appareils médicaux-, du moins à le comprendre, à comprendre ses implications. Comme vous le savez, l'impact du Covid-19 n'est pas que sanitaire et charrie également des dimensions économique, sociologique et psychosociale ou encore politique. Et, conséquemment, nous avons essayé de ratisser large, et cela ressort, à mon sens, dans la diversité thématique des projets que nous avons sélectionnés.

Comment justement s'est passé cette sélection?

Cela s'est déroulé sur plusieurs étapes. D'abord, nous avons donc été sollicités par le ministère de l'Éducation nationale, et

dès lors nous avons mis en place quatre pôles régionaux, sur lesquels nous avons réparti équitablement le budget qui nous a été alloué et qui est de 10 millions de dirhams, à raison de 2,5 millions de dirhams par pôle. Ces pôles sont les suivants: Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma; Casablanca-Settat; Béni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab; et Fès-Meknès, l'Oriental et Drâa-Tafilalet. Au niveau de ces pôles, nous avons surtout procédé à l'installation de comités de pilotage composés des présidents des universités qui s'y trouvent, et ce sont ces comités qui ont écrémé et nous ont soumis, suite à une première phase d'étude, une liste de 200 projets qu'ils recommandaient fortement pour un financement. Cette liste, une fois reçue, a été par la suite adressée de notre part à 240 experts qui les ont passés au crible et leur ont accordé une note qui va de 0 à 100. Et au final, nous avons retenu 53 projets.

Nombre qui a donc plus tard été élargi à 141...

Effectivement, beaucoup des projets que nous n'avions initialement pas choisis étaient de très haute facture, mais les 10 millions de dirhams que nous avons à notre disposition ne permettaient pas d'appuyer tous les projets. Et, en fait, c'est là qu'il a été décidé que le ministère avancerait, d'un côté, plus d'argent, à savoir 5 millions de dirhams, tandis que les pôles régionaux apporteraient, chacun, 1,25 million de dirhams. Ce qui nous a donc permis d'appuyer 88 projets supplémentaires.

Ces sommes sont-elles pour vous suffisantes?

Vous savez, un chercheur se plaindra toujours de la petitesse des budgets qui lui sont alloués, quels qu'ils soient (rires). Mais ces montants demeurent importants. Ce que je pense personnellement, c'est que nos chercheurs se doivent d'abord de prouver qu'ils sont capables de faire avec peu, et après ambitionner d'obtenir plus -il faut bien commencer quelque part. Et puis, je ne pense pas que le ministère de l'Éducation nationale, s'il avait été en mesure de le faire, n'aurait pas accordé plus d'argent. Il faut rappeler que c'est un chercheur qui est à sa tête, à savoir Saïd Amzazi, et celui-ci ne connaît que fort bien l'importance de développer la recherche scientifique et de lui donner plus de moyens.

Avez-vous par exemple cherché à associer le secteur privé pour justement avoir ces moyens supplémentaires?

Pas, c'est vrai, pour ces projets liés au Covid-19, mais je dois rappeler que depuis plusieurs années nous avons noué une série de partenariats aussi bien avec des opérateurs privés que publics, ce qui a donné une véritable bouffée d'oxygène à nos chercheurs et leur a permis d'avancer davantage dans ce qu'on appelle la recherche appliquée, c'est-à-dire la recherche qui vise des finalités pratiques et pas seulement théoriques et qui constitue, aujourd'hui, le nerf de la recherche scientifique mondiale, comme vous avez pu par exemple le constater en cette période de pandémie. Il y a eu notamment ce partenariat signé avec le groupe OCP en octobre 2014 pour faire des recherches sur les phosphates et pour lequel nous nous étions vu assigner un budget de 90 millions de dirhams, ce qui est énorme par rapport aux montants généralement en jeu au Maroc en matière de recherche et développement. Nous sommes d'ailleurs actuellement en discussion avec le groupe OCP pour un nouveau partenariat qui aurait cette fois une portée plus large et intéresserait également les sciences exactes, les



Nos chercheurs se doivent d'abord de prouver qu'ils sont capables de faire avec peu, et après ambitionner d'obtenir plus.

sciences naturelles, les sciences humaines et sociales, etc. Mais je ne peux pas vous en dire plus pour le moment. Mais cela en dit long sur le degré de satisfaction qu'il y a eu par rapport aux projets réalisés par nos universités. Outre le groupe OCP, il y a eu aussi le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique qui nous avait demandé de contribuer à sa stratégie de prévention routière, et là aussi le satisfecit avait été

au rendez-vous puisqu'un deuxième appel à projets a finalement également eu lieu dans ce sens. J'ajouterais par ailleurs nos partenariats avec le groupe Al Omrane, pour l'aider par exemple à choisir les matériaux les plus adéquats selon les régions où il lance des chantiers de construction, ou celui avec l'Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques (ANPMA) de Taounate, pour contribuer à la valorisation des plantes médicinales et aromatiques. Aussi, en partenariat avec l'Agence de développement du digital (ADD), nous oeuvrons au développement de l'intelligence ar-

tificielle, après que le ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique ait pris l'initiative dans ce sens.

Mais ces partenariats ne sont-ils pas de nature, en même temps, à pousser les chercheurs nationaux à délaisser la recherche purement théorique et qui elle aussi est importante, voire à la base de la recherche appliquée?

Je ne le crois pas, je pense qu'on peut faire les deux à la fois. Bien évidemment c'est une question de moyens, il faut faire en sorte que les chercheurs qui font de la recherche théorique puissent aussi avoir quelque chose à se mettre sous la dent. Et cela dépendra, surtout, de l'État.

C'est l'État justement, par le biais du ministère de l'Enseignement supérieur, qui a lancé le programme de soutien en lien avec le Covid-19. Mais parfois, on a l'impression que les décideurs ignorent au final ce qui se fait dans nos laboratoires, comme par exemple les kits de test de la Fondation marocaine pour l'innovation et la recherche scientifiques avancées

“NOUS SOMMES D'AILLEURS ACTUELLEMENT EN DISCUSSION AVEC LE GROUPE OCP POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT QUI AURAIT CETTE FOIS UNE PORTÉE PLUS LARGE”

(MASCiR) que le ministère de la Santé n'avait pris en compte qu'après plusieurs semaines...

Je vais vous le dire franchement, je ne crois pas que l'État nous demande de faire des recherches pour les laisser, en fin de compte, moisir dans des tiroirs. Je pense qu'il y a un véritable intérêt à essayer de profiter de ce que peuvent produire nos laboratoires de recherche dans nos universités, et comme vous l'avez dit, maintenant les kits de la MASCiR pourront prochainement être produits à grande échelle. Et je pense que les projets de notre programme de soutien connaîtront également le même sort, c'est-à-dire qu'ils serviront bien aux autorités dans leur stratégie de lutte contre le Covid-19.

On critique beaucoup notre niveau

de recherche et de développement; globalement on reste à la traîne. Cette pandémie de Covid-19 peut-elle selon vous servir de catalyseur?

Oui, je le pense. Vous savez, cela fait plus de vingt-six ans que je travaille au CNRST, et pendant ces vingt-six ans je n'avais, personnellement, jamais vu une telle effervescence. Les partenariats dont je vous ai parlé sont par exemple, à mon sens, significatif de l'intérêt qui est désormais accordé à la recherche scientifique dans notre pays. Le programme de soutien en lien avec le Covid-19 aussi. Oui, nous devrions être beaucoup mieux, largement mieux, au vu de nos potentialités humaines et la qualité de nos infrastructures de recherche. Mais pour répondre à votre question, je demeure confiant que nous sommes sur la bonne voie et qu'il faut être positif ●

La façade du Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST).



LE GROUPE X-MAROC VEUT CONJUGUER ENTREPRENEURIAT ET RECHERCHE

Les X plaident pour l'appui à l'innovation

Il faut développer, disent les anciens marocains de l'École polytechnique, une mentalité de chercheurs-entrepreneurs que les universités et les entreprises ont tout intérêt à accompagner.

Le Maroc de demain ne se construira pas sans un solide appui à l'innovation et à la recherche et développement. C'est le message porté par les quatre intervenants d'une webconférence organisée mardi 9 juin par le groupe X-Maroc, l'Association marocaine des anciens élèves de l'École polytechnique.

Pendant deux heures, Nadia Fassi-Fihri, présidente-directrice générale du groupe Inwi, Mohamed Mamoune Bouhdoud, ingénieur et ancien ministre délégué aux Petites entreprises et à l'intégration du secteur informel, Hicham El Habti, secrétaire général adjoint du groupe OCP et secrétaire général de l'université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), et Ismaïl Douiri, directeur général d'Attijariwafa bank, tous anciens élèves de l'École polytechnique, ont souligné l'importance de développer l'innovation et la recherche et développement (R&D) au Maroc et appelé à lever les freins auxquels elle se heurte encore.

Une administration réactive

Avec un premier chiffre, qui donne le ton: le Royaume consacre environ 0.65% du PIB à la R&D et dénombre moins de 2.000 doctorants lauréats chaque année, toutes disciplines confondues, selon les chiffres communiqués par Hicham El Habti. «Il faut augmenter la part de doctorants et susciter chez eux de l'intérêt», dit-il. Et d'ajouter: «il faut augmenter le nombre d'universités au Maroc, qui sont au nombre de 25 actuellement».

Au-delà du volet R&D, les quatre intervenants ont surtout plaidé en faveur du développement de l'entrepreneuriat, qu'ils jugent nécessaire de conjuguer à la re-



«LA QUESTION NE SE POSE PAS EN TERMES DE MOYENS, MAIS D'ORIENTATION DE CES MOYENS».

cherche. Il faut développer, disent-ils, une mentalité de chercheurs-entrepreneurs que les universités et les entreprises ont tout intérêt à accompagner. Pour Nadia Fassi-Fihri, la R&D a tout un rôle à jouer pour donner un coup d'impulsion aux entreprises marocaines, parfois assommées par la lourdeur administrative: «S'il n'a pas autour de lui des personnes de qualité, une administration réactive, un accès aux financements, le meilleur entrepreneur du monde n'ira pas loin. Si on veut encourager l'entrepreneuriat, il faut

mettre en place toutes les mesures pour pouvoir avancer; on ne pourra pas avoir un potentiel énorme sur le front entrepreneurial tant qu'on aura des signatures à légaliser», a tranché Mohamed Mamoune Bouhdoud. Ismaïl Douiri, lui, voit plus loin encore en suggérant de faire du Maroc un hub régional en matière d'innovation et de R&D.

Encore faut-il que le Maroc lui-même voie grand, même s'il ne dispose pas des mêmes moyens que les mastodontes américains, japonais ou européens. Pour Ismaïl Douiri, «la question ne se pose pas en termes de moyens, mais d'orientation de ces moyens».

Émergence d'un hub régional qui reste plus que jamais conditionnée par la fructification de ses matières premières, à savoir les ressources humaines, le financement, la connaissance et le savoir ●

Seddik MOUAFFAK

INTERVIEW DE YOUSSEF CHRAÏBI, Président-directeur général d'Outsourcia

“Il n’y a aucune raison que le Maroc reste à l’écart du télétravail”

Tantôt salué, tantôt critiqué pour sa décision de faire basculer son entreprise d'outsourcing définitivement au télétravail, Youssef Chraïbi défend ce qui, pour lui, constitue une “tendance d'avenir”.

Interview réalisée par
Wissam EL BOUZDAINI

Qu'est-ce qui a motivé votre décision de passer définitivement au télétravail ?

Le confinement a incontestablement joué un rôle d'accélérateur du télétravail comme cela arrive souvent durant des crises majeures qui révèlent des tendances émergentes et les transforment en nouvelles normes d'usages. Je vous rappelle brièvement la genèse de cette décision: la priorité au départ était d'assurer une sécurité sanitaire pour nos collaborateurs. En quelques jours, nous avons dû travailler sans relâche pour installer plusieurs centaines de postes de travail dans les domiciles de nos collaborateurs afin de garantir le maintien de leur activité et d'assurer une continuité de service à nos clients, qui avaient encore plus besoin de nous à un moment où le support à distance est essentiel, compte tenu de l'interdiction des interactions physiques. Nous nous sommes rendu compte après quelques semaines que, face à cette contrainte, les aspects positifs étaient très nombreux. On dit souvent que l'adversité nous pousse à nous réinventer. On a clairement pu en faire l'expérience. On a ainsi découvert de nouvelles opportunités. D'abord pour nos salariés, une meilleure qualité de vie, une meilleure organisation entre temps de travail et temps personnel, une réduction du temps et des frais de transport et de repas. Puis pour nos clients,

une solution pérenne de continuité de service. Enfin on s'est rendu compte que le modèle du télétravail pouvait également être synonyme de meilleure performance économique pour l'entreprise. Au moment où je vous parle, 90% de nos collaborateurs au Maroc sont en télétravail. Nous ne voyons aucune raison pouvant justifier de mettre fin à ce modèle qui nous semble vertueux même après la fin des restrictions liées à la crise sanitaire.

Qu'en est-il du fondement juridique de votre décision? Selon l'Association des centres d'appels et services informatiques offshore du Maroc (ACASIOM), il n'y aurait pas actuellement de cadre juridique pour pouvoir prendre une telle décision...

Le cadre juridique du télétravail n'est pas encore défini au Maroc certes, mais cela ne veut absolument pas dire que le télétravail est interdit. Cela veut seulement dire qu'en l'absence de textes, ce sont les aménagements contractuels qui vont prévaloir. Nous ne pouvons de toute façon rien envisager sans obtenir au préalable le consentement de nos salariés. Ainsi seuls les collaborateurs qui en font librement la demande et dans les cas où cela est possible peuvent signer un avenant à leur contrat de travail définissant de façon précise les conditions et les droits associés à ce mode de travail, tout en observant le total respect de la législation du travail et des lois en vigueur en matière de couverture sociale. Nous nous sommes également assurés des modalités de contrôle des horaires de production sans que la solution ne soit invasive pour leur vie privée. Par ailleurs je suis heureux de vous annoncer que notre association profes-

“LE TÉLÉTRAVAIL POURRA OFFRIR DES EMPLOIS À TOUTES LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DES PRINCIPAUX PÔLES ÉCONOMIQUES DU ROYAUME.”





Youssef Chraïbi,
président de
Outsourcia.

comprendront je pense assez rapidement qu'ils vont contre le sens de l'histoire. Cela ne fait pas l'objet d'un débat, il s'agit simplement d'une nouvelle liberté qui est donnée.

Vous dites avoir informé les salariés, mais qu'en est-il de l'inspection du travail? A-t-elle également été tenue au courant?

Oui, bien entendu. Il me semble d'ailleurs qu'il s'agit d'une obligation.

Selon vous, le télétravail apporte une meilleure qualité de vie aux salariés. Mais d'aucuns, notamment au niveau de l'Organisation internationale du travail (OIT), estiment qu'au contraire travailler là-même où on vit ne serait pas tout le temps bénéfique.

Tous nos collaborateurs qui ne trouvent pas le télétravail bénéfique ne feront pas ce choix et retrouveront leur poste en présentiel à la suite du confinement. Nous n'imposons rien. Ceux à l'inverse qui y verront plus d'avantages l'adopteront en toute liberté et auront la possibilité de changer d'avis après quelque temps s'ils le souhaitent. Ce choix n'est pas irréversible. Notre innovation, c'est justement de laisser à nos collaborateurs en permanence la liberté de choisir ce qui convient le mieux à leurs envies, leur mode de vie et à leurs contraintes qui peuvent évoluer. Nous estimons aujourd'hui qu'environ 50% de nos collaborateurs feront le choix permanent du télétravail. Rappelons par ailleurs que nous avons privilégié une solution alternant télétravail et présentiel permettant justement de maintenir le lien social avec les managers et les collègues, grâce à un rythme régulier de visite sur site.

Je rappelle enfin que ce nouveau mode de travail pourra offrir des emplois à toutes les personnes éloignées des principaux pôles économiques du Royaume et en particulier aux très nombreuses femmes au foyer aujourd'hui. Je suis donc très confiant sur l'essor durable du télétravail dans notre pays, à l'image du développement qu'il a connu avec succès dans de nombreux pays du Nord. Il n'y aucune raison que notre pays reste à l'écart de cette tendance d'avenir ●

sionnelle, l'Association marocaine de la relation client (AMRC), qui représente depuis 2003 la quasi totalité des acteurs majeurs de la relation client au Maroc, va publier d'ici peu de temps une charte d'intention pour la promotion et la mise en oeuvre du télétravail au Royaume, précisant l'ensemble des principes et engagements de nos membres. Je vous rappelle enfin que c'est notre même association, l'AMRC, qui

fait partie du comité ad hoc créé au sein de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et qui va finaliser dans les semaines qui viennent un projet de texte devant encadrer l'exercice du télétravail dans le secteur privé au Maroc, qui pour information fait suite également au projet de décret encadrant le télétravail pour les fonctionnaires qui a été rendu public le 27 mai. Les rares détracteurs du télétravail

ATTIJARIWABA BANK LANCE UNE OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS APPELÉS «RELANCE»

Un soutien renforcé aux TPME

Pour financer la reprise, le groupe s'engage à servir 30 milliards de dirhams à 100.000 TPME en 2020.



Mohamed El Kettani, Président directeur Général du groupe Attijariwafa bank.

Selon un communiqué en date du jeudi 11 juin 2020, Attijariwafa bank vient lancer un dispositif baptisé «Offre Relance». Ce dispositif s'adresse aux entreprises de toutes les tailles et intègre le financement, des offres digitales, l'accompagnement et le conseil.

En effet, le «Crédit Relance» du groupe Attijariwafa bank, qui est adossé au Fonds de garantie de la CCG, sera proposé jusqu'au 31 décembre 2020, aux commerçants, artisans, professionnels, TPE, PME et Grandes Entreprises pour financer leurs besoins en fonds de roulement «afin de préserver au maximum l'emploi et de régler prioritairement leurs fournisseurs». Ses modalités se déclinent différemment selon que le chiffre d'affaires des entreprises est inférieur ou supérieur

à 10 millions de dirhams. Dans le premier cas, le crédit est à hauteur de 10% du chiffre d'affaires avec un maximum de 1 million DH. Dans le deuxième cas, le montant du crédit peut aller à 1,5 mois de chiffre d'affaires pour celles opérant dans l'industrie et à 1 mois de chiffre d'affaires pour celles relevant des autres secteurs d'activité, avec un plafond de 100 millions DH.

Garanties CCG

«Ces offres s'articulent autour d'un taux de crédit très avantageux (4% selon le CVE), d'une durée allant jusqu'à 7 ans dont 2 ans de différé. Elles sont adossées à la garantie de la CCG, «Relance TPE» couvrant 95% du montant du crédit et «Damane Relance» pour la PME et la Grande Entreprise (GE), couvrant entre

80 et 90% selon le niveau de chiffre d'affaires», précise le groupe.

En plus de ce produit de financement principal, d'autres solutions sont proposées dans le cadre de l'Offre Relance, notamment des crédits d'investissement pour renouveler l'appareil productif ou réinventer le business model, et des crédits de fonctionnement spécifiques pour soulager la trésorerie des opérateurs. Par ailleurs, le groupe AWB annonce, comme à l'accoutumée, un engagement de financements chiffré en faveur des TPME pour l'année 2020, en matière de crédits de soutien (Oxygène, Auto-Entrepreneurs...) et de relance. «Attijariwafa

EN PLUS DU PRODUIT DE FINANCEMENT PRINCIPAL, D'AUTRES SOLUTIONS SONT PROPOSÉES DANS LE CADRE DE L'OFFRE RELANCE.

bank, première banque des TPME, renouvelle son engagement sans faille à soutenir l'économie nationale en allouant pour l'année 2020 une enveloppe de 30 milliards de dirhams, consacrée à de nouveaux financements dédiés au soutien et à la relance de 100.000 Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME)», conclut le communiqué du groupe Attijari wafa Bank.

Ainsi, à l'heure de la reprise des activités économiques qui ont été impactées par les mesures sanitaires imposées dans le cadre la gestion de la pandémie COVID-19, le groupe Attijariwafa bank réitère plus que jamais son engagement et sa mobilisation sans faille pour accompagner et soutenir les commerçants, artisans, professionnels et entreprises afin de leur permettre de réussir la relance de leurs activités, après une phase d'arrêt ou de ralentissement et ce, dans des conditions satisfaisantes●

Seddik MOUAFK

PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION ATTIJARIWAFABANK ET INJAZ AL MAGHRIB

Coacher les jeunes porteurs de projets innovants

108 jeunes étudiants de différents établissements supérieurs provenant de 8 villes du Royaume ont participé à ce format inédit du 1er Innovation Camp virtuel.

Franc succès du premier Innovation Camp virtuel organisé par la Fondation Attijariwafa bank et Injaz Al Maghrib (association créée en 2007 sous l'impulsion du groupe Al Mada) sur le thème de la WebTV, annonce la Fondation dans un communiqué. Une initiative louable qui vise à introduire, par la pratique et les challenges, des méthodologies en créativité et en innovation (Business Model, brainstorming, sélection d'idées pertinentes...) auprès de jeunes universitaires, porteurs potentiels de projets. Il est fortement nourri par la synergie entre les conseillers bénévoles du Groupe et leurs équipes d'étudiants multidisciplinaires.

Un programme référence

Les bénéficiaires sont amenés à développer de nouveaux skills, expérimenter le travail en équipe, donner libre cours à leur imagination en adoptant de nouvelles postures «out of the box» et enfin construire des modèles innovants et économiquement viables à la fois.

Pendant le confinement, sur la période du 23 au 28 mai, la problématique soumise par la Fondation Attijariwafa bank consistait à créer et lancer une chaîne WebTV Jamiati, destinée à devenir une référence auprès de sa cible pendant et après le confinement. 108 jeunes étudiants de différents établissements supérieurs provenant de 8 villes du Royaume ont participé à ce format inédit de l'Innovation Camp. Répartis sur plusieurs équipes et coachés par des conseillers bé-



LES 13 CONSEILLERS BÉNÉVOLES DU GROUPE SE SONT MONTRÉS PRÉSENTS TOUT LE LONG DE L'INNOVATION CAMP.

névoles de Attijariwafa bank, les étudiants ont pu travailler sur des solutions innovantes pour répondre à la problématique. Les étudiantes et étudiants provenaient des villes de Casablanca (étudiants scientifiques faisant partie du pôle Saleem), El Jadida (Université Chouaib Doukkali), Fès (étudiants ingénieurs de la FST), Tétouan (étudiants ingénieurs de l'ENSA et étudiants scientifiques de la Faculté des Sciences), de l'Oriental (étudiants ingénieurs), Rabat (étudiants économistes en management

des entreprises et gestion de projets), Safi (étudiants ingénieurs de l'ENSA) et Agadir (étudiants économistes de l'ENCG). Le challenge consistait à réunir 6 équipes composées de 18 étudiants pour bénéficier du coaching des conseillers bénévoles du Groupe. Ce programme a rencontré un succès certain auprès des jeunes étudiants grâce au professionnalisme des encadrants et à la mobilisation effective de 13 collaborateurs conseillers bénévoles du Groupe Attijariwafa bank qui se sont montrés présents tout le long de l'Innovation Camp pour encadrer et coacher les participants.

Au terme de 5 jours d'ateliers se déroulant dans une classe virtuelle, un jury prestigieux, constitué de décideurs de renom, d'experts en innovation et entrepreneuriat, de responsables universitaires et d'acteurs de la société civile, a désigné le 28 mai l'équipe lauréate de ce 1er Innovation Camp virtuel.

Seddik MOUAFFAK

UNE SUPPRESSION DE DIZAINES D'EMPLOIS À VENIR

Quand la RAM fait encore un clin d'œil à l'Etat !

Quelle est l'utilité de préserver une compagnie "nationale" qui se déclare toujours déficitaire et tend la main à chaque fois à l'Etat pour profiter de l'argent du contribuable quand elle n'atteint jamais l'équilibre financier.

Enfin, la ministre du Tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, Nadia Fettah Alaoui, fait une sortie (obligée), devant les parlementaires, non pour évoquer un plan de sortie de crise du secteur ou pour le défendre face aux décisions de prolongation du confinement, mais plutôt pour nous annoncer une nouvelle macabre: Des suppressions d'emplois à la Royal Air Maroc (RAM) sont envisagées. Elle s'appuie sur le chiffre avancé par Abdelhamid Addou, PDG de la RAM, qui a brillé par son mutisme tout au long de cette crise sanitaire, lorsqu'il a déclaré que depuis le début de l'épidémie du coronavirus au Maroc, la compagnie aérienne accuse un manque à gagner de 50 millions de dirhams par jour.

Soit. Mais cela veut dire que la RAM faisait un chiffre d'affaires annuel de 18,5 milliards de dirhams. Où est parti cet argent? A quoi a-t-il servi? Quels investissements ont été effectués? Combien de personnes ont été recrutées ces dernières années? Pourquoi a-t-on enclenché une opération de départ volontaire si la compagnie réalise un chiffre d'affaires aussi important?

L'argent du contribuable

Comment le management de cette entreprise ne prévoit-il même pas un plan de sortie de crise ou n'a-t-il pas dans sa stratégie de développement un plan de crise pour payer les salaires de deux ou trois mois sans se ruiner?

Le pire, c'est que ni la ministre du Tou-

risme ni le PDG de la RAM ne donnent de détails sur l'intention de licenciement. Est-ce que cette vague de suppressions d'emplois concernera uniquement le Maroc et les pays dans lesquels la compagnie a des antennes?

Et puis, de quelle compagnie publique parle-t-on quand elle a changé de statut depuis que des actionnaires privés ont rejoint le tour de table? Quelle est l'utilité de préserver une compagnie "nationale" qui se déclare toujours déficitaire et tend la main, à chaque fois à l'Etat, pour profiter de l'argent du contribuable, auquel elle fait subir indirectement des prix de billets élevés et qu'elle prive d'une concurrence qui lui est bénéfique sur le hub casablancain et rbati et sur les destinations africaines et nord-américaines, sans oublier des capitales européennes importantes? Le comble, c'est qu'elle n'avoue jamais atteindre un équilibre financier au moins. Il est temps de recadrer le débat autour de ce qu'on veut de cette compagnie et sur l'intérêt stratégique de la garder dans le giron de l'Etat. Car, on ne va pas continuer à "verser de l'eau dans le sable" sans vision claire. Et, à l'instar de ses consœurs en Europe ou en Afrique, les Etats ont décidé de ne plus soutenir leurs compagnies "nationales" éternellement déficitaires ●

M. KABBAJ



Est-ce que cette vague de suppressions d'emplois concernera uniquement le Maroc et les pays dans lesquels la compagnie a des antennes?

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET NUMÉRIQUE LANCE L'APPEL À PROJETS VERTS "ECOSTART"

Accompagner les entrepreneurs de l'économie verte

Cette initiative a pour ambition d'accompagner 50 entrepreneurs, en phase d'amorçage et spécialisés dans l'économie verte, sur une durée de 3 mois

Le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique a annoncé, jeudi 11 juin 2020, le lancement de l'appel à projets verts «Ecostart», portant sur l'accompagnement des entrepreneurs spécialisés dans l'économie verte.

Cet appel à projets s'adresse aux auto-entrepreneurs, microentreprises, startups et chercheurs qui opèrent dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la gestion et valorisation des déchets, l'eau et l'assainissement liquide, le transport et l'éco-mobilité, les solutions digitales, les processus de transformation agricole durable, les éco-solutions et les services annexes à une industrie verte contribuant à la gestion des crises sanitaires comme celle du Covid-19.

A l'issue du programme d'accompagnement, qui sera clôturé par une compé-

titution finale, dix lauréats bénéficieront d'une contribution financière pour l'acquisition d'équipements, de matériels et de solutions digitales. Les lauréats pourront également profiter d'un accès à un réseau d'incubateurs et d'accélérateurs, comme le Green Business Incubator du Cluster Solaire (dirigé par Fatima Zahra El Khalifa), de financiers et d'experts ainsi que d'une visibilité nationale et internationale.

Incubateurs et accélérateurs

Les candidatures doivent être déposées en format électronique au plus tard le 07 juillet 2020 à travers la plateforme Ecostart. Portée par le programme Taahil Al Mokawalat (TAM III) de la GIZ (dont la conseillère technique principale de ce programme d'appui n'est autre que l'allemande Angelika Frei-Oldenburg) en

partenariat avec Maroc PME et l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) et dans le cadre du programme de coopération Maroc-Union européenne pour la «compétitivité et la croissance verte» (PACC), cette initiative a pour ambition d'accompagner 50 entrepreneurs, en phase d'amorçage et spécialisés dans l'économie verte, sur une durée de 3 mois.

Rappelons que ce programme TAM III, qui est dans sa dernière année d'exécution, accorde un grand intérêt à la promotion des clusters d'entreprises et des services d'accompagnement pour les entreprises ayant un fort potentiel et les startups. Souvent porteurs de projet aux idées innovantes, ces dernières ont plus que jamais besoin d'être accompagnées●

Seddik MOUAFFAK

**DIX LAURÉATS
BÉNÉFICIERONT
D'UNE CONTRIBUTION
FINANCIÈRE POUR
L'ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENTS ET DE
SOLUTIONS DIGITALES.**





AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET RETOUR EN FORCE DU PLASTIQUE

La nouvelle menace qui pèse sur l'environnement au Maroc

D'un côté, le Maroc enregistre des avancées importantes en matière de l'amélioration de la qualité de l'air. De l'autre, il subit le retour de l'usage massif du plastique.

Si la crise du Covid-19 a provoqué certainement un choc brutal sur l'économie, elle a eu néanmoins un impact bénéfique extraordinaire sur l'environnement. Cet impact a pu se manifester après quelques semaines du confinement décrété par tous les pays touchés par la pandémie. Selon les estimations des organisations internationales, le gaz du monoxyde de carbone qui avait coutume depuis plusieurs années de couvrir le ciel s'est progressivement dissipé à un point tel qu'il n'est plus visible sur les photos satellites. Une évolution remarquable qui risque néanmoins de se dégrader avec la reprise progressive de l'activité économique et la levée du confinement.

Au Maroc, le constat de l'amélioration de la qualité de l'air a bien été vérifié. Selon une récente évaluation menée entre novembre 2019 et fin avril 2020 par le département de l'environnement, relevant du ministère de l'énergie, des mines et de l'environnement, la qualité de l'air dans le Royaume s'est particulièrement améliorée. En effet, les résultats de cette évaluation font clairement

apparaître des taux de réduction importants des polluants atmosphériques, notamment une réduction de 55% pour le dioxyde d'azote (NO₂), de 70% pour le monoxyde de carbone (CO₂) et de 67% pour les particules en suspension. Ces chiffres qui sont encourageants à bien des égards attestent que l'homme est capable de participer à l'amélioration du climat.

Une double peine

Pour le département de l'environnement, une étude est en cours d'élaboration pour apporter des recommandations et des solutions concrètes qui puissent maintenir cet acquis environnemental pendant la période d'après Covid-19.

Néanmoins, force est de constater que des reculs sont constatés dans d'autres domaines liés à l'environnement, notamment le retour de l'usage massif du plastique alors que le Royaume a décrété son interdiction depuis juillet 2017. Une avancée considérable qui a été saluée à l'international et qui avait permis au Maroc de s'inscrire parmi les

pays qui ont consacré la protection de l'environnement comme une priorité absolue dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques. Or ce recul au niveau de l'usage du plastique pose sérieusement problème.

Depuis l'éclatement de la crise sanitaire, le plastique est utilisé en quantités énormes dans les commerces et les marchés populaires. S'il paraît, selon une fausse idée reçue, comme une matière protectrice contre la propagation du Coronavirus, le plastique est reconnu, en revanche, comme une matière nocive à la santé d'abord eu égard aux matières cancérigènes avec lesquelles il est fabriqué et ensuite à l'environnement.

Une double peine pour les Marocains qui ne semblent pas encore conscients des dangers de cette matière. Ce qui amène les ONG qui militent pour la protection de l'environnement à réclamer l'intervention des autorités pour stopper ce trafic sachant que notre pays est désormais armé par un dispositif juridique très important dans ce domaine ●

Aissa Amourag

BAVETTES, VISIÈRES, GANTS...

Ces nouveaux déchets du Covid-19 jetés dans la nature

Indispensables pour se protéger efficacement contre le Coronavirus, les masques et visières sont considérés aujourd'hui comme le nouvel ennemi de la nature.

de bavettes à usage unique sont utilisées quotidiennement dans le monde, pour se prémunir du risque du Covid-19, mais dont l'impact néfaste sur l'environnement est encore sous-estimé.

Le bref répit accordé à la planète par le confinement est rompu par cette nouvelle forme de pollution. L'image de masques usagés "ornant" les trottoirs de nos villes est devenue une habitude. Les photos de déchets nés au lendemain de la pandémie, tels que les masques, gants ou visières qui se trouvent déjà dans nos mers, nos forêts, ou dans le ventre des animaux ont réveillé les ONG environnementales et l'opinion publique, qui ont tiré la sonnette d'alarme.

Situation inquiétante

La situation écologique inquiétante est devenue palpable pour tous. À force d'utiliser des masques et de les jeter dans la nature, ils risquent bientôt de devenir plus nombreux que les méduses dans les eaux de la Méditerranée, a déclaré un associatif français.

Nous voulons tous nous protéger contre le Covid-19. La situation actuelle dicte l'usage de ces accessoires, mais quelques gestes simples peuvent aider notre planète à respirer: Privilégier l'achat des masques réutilisables ou lavables aux masques jetables, qui sont fabriqués en tissu et non en plastique, favoriser la désinfection des masques chirurgicaux en les lavant à 60°C et en les faisant sécher pendant deux heures, pour en utiliser moins.

Le devoir de tout bon citoyen est de contrôler au maximum son usage de ces masques, en attendant un plan de recyclage qui permettra de gérer cette nouvelle vague de "pollution plastique" qui représente un enjeu écologique majeur ●

Lamia BELHAJ SOULAMI

ment les visières fabriquées en plastique, finissent dans la nature pour devenir les nouveaux déchets ingérables au quotidien, en l'absence d'un plan de recyclage. La protection des vies humaines prime. Mais l'existence de l'être humain dépend d'un environnement sain. La fabrication et l'approvisionnement de masques devient la priorité de plusieurs pays. Des milliards

Bavettes, visières, gants, lingettes... ces accessoires fortement utilisés depuis le début de la pandémie sont devenus une source de pollution. Les photos des masques flottant à la surface de la mer ont attisé la colère des ONG environnementales et des citoyens du monde. Un masque chirurgical met 450 ans à se dégrader, selon des études, imaginons donc l'impact sur la planète. Indispensables pour se protéger efficacement contre le Coronavirus, les masques et visières sont considérés aujourd'hui comme le nouvel ennemi de la nature. Jetables et difficilement recyclables, ces accessoires, notam-

**LA PROTECTION DES VIES HUMAINES PRIME.
MAIS L'EXISTENCE DE L'ÊTRE HUMAIN DÉPEND
D'UN ENVIRONNEMENT SAIN.**

LES STATUES DE L'OPPRESSION BLANCHE SONT DEBOULONNEES

RACISME ET ESCLAVAGISME

Une des conséquences, en Europe, de la mort de George Floyd et des manifestations américaines monstres est la création d'un nouveau mouvement «des statues», qui veut effacer et éradiquer de l'espace public les monuments à l'honneur et à l'effigie de colonisateurs ou d'esclavagistes. Ce que l'on n'aurait jamais cru possible est arrivé: même le si glorieux Christophe Colomb a été dévissé comme Saddam Hussein, à Bagdad, par les foules déchaînées... entre ces deux personnages, il n'y a rien de commun si ce n'est la création directe ou indirecte, à cause d'eux, de multiples souffrances et morts humaines!

Un «mouvement des statues», avec des militants antiracistes de Black Lives Matter, listant, désormais, toutes les effigies de l'espace public qui symbolisent, (de leur point de vue antiraciste), «l'oppression blanche». Il faut lui imputer cette extraordinaire et bien étonnante conséquence, en Europe, -c'est donc un mouvement si puissant qu'il s'exporte- du mouvement de protestation qui a suivi la mort de George Floyd aux Etats-Unis, tué par un policier de Minneapolis (Minnesota), le 25 mai 2020.

Les militants de Black Lives Matter ont déclenché de cette manière un vaste débat sur un passé colonial et impérialiste caché dans les pays ex-esclavagistes et ex-colonisateurs, pour mieux dénoncer des inégalités persistantes et encore aiguës par la pandémie qui a ravagé, par ses conséquences et sanitaires et économiques, le monde entier, cette année.

En Angleterre, l'un des principaux foyers de la mobilisation européenne avec la Belgique, les statistiques démontrent amplement que les Noirs et les autres minorités



PAR PR. GHITA EL KHAYAT
MEDECIN
PSYCHIATRE-PSYCHANALYSTE

ethniques sont morts en bien plus grand nombre que les Blancs anglais. On n'oublie pas que l'Angleterre avait le plus vaste empire colonial sur lequel «le soleil ne se couchait jamais», (aujourd'hui reconverti en Commonwealth) suivi de la France. Se sont partagé les restes du monde l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande. On n'oubliera pas non plus l'esclavage, 20 millions à travers la Traite atlantique, vers les Etats-Unis et fait par les puissances négrières anglaise et française et la Traite arabe, qui a prélevé 17 millions de Noirs à l'Afrique...

Arracher ces statues signifie que les traces

du passé sont bien là et que la douleur des hommes ne s'oublie pas parce que les générations précédentes meurent: elles n'emportent pas avec elle les traumatismes, la violence et les meurtres.

Aujourd'hui, nous apprenons que dans le port de Bristol, en Grande-Bretagne, des militants ont spectaculairement jeté à l'eau la statue de l'esclavagiste Edward Colston. On signale qu'elle a été repêchée, jeudi 11 juin, par les services de la mairie, et qu'elle devait être placée en lieu sûr, pour être ajoutée aux collections des musées anglais. La veille du jour où elle a été déboulonnée, Marvin Rees, le maire de la ville de Bristol, dans le sud-ouest de l'Angleterre, un travailliste d'origine jamaïcaine, a expliqué qu'il voulait laisser la population décider quelle mémoire elle souhaitait honorer. Les citoyens ont proposé le nom de Paul Stephenson, un militant des droits civiques, qui, en 1963, lança avec succès une campagne de boycottage des bus de Bristol dont les responsables et propriétaires refusaient d'embaucher des chauffeurs noirs, parce qu'ils étaient noirs!

On peut légitimement se demander pourquoi avait-on ressenti le besoin d'ériger des statues à des individus qui achetaient et vendaient des êtres humains, les exposant à l'infamie, au viol, à la mort par maladies, au suicide et aux travaux forcés: c'est de ces Noirs-là que descend George Floyd. Qu'on ne s'y méprenne pas, Obama n'a pas changé le visage de l'esclavage et des Noirs en Amérique, d'abord il n'est pas le fils de descendants d'esclaves, son père était un Kényan venu étudier aux USA et sa mère était américaine blanche. Et qu'on n'oublie pas que le dossier de la Traite arabe n'a jamais été ouvert...

A Oxford, c'est l'effigie de Cecil Rhodes,

un impérialiste acharné et un très grand promoteur et défenseur de la soi-disant supériorité britannique, qu'un collectif d'étudiants manifestants de la prestigieuse université d'Oxford alliés à un gros groupe de militants antiracistes tente de décrocher du fronton de l'Oriel College.

A Londres, la statue de Robert Milligan, un fameux planteur esclavagiste du 18^{ème} siècle, connu par sa passion vis-à-vis de la supériorité blanche et de sa violence vis-à-vis des esclaves, a été déboulonnée, mais dans le calme, mardi 9 juin, avec l'assentiment et le consentement du maire travailliste de la ville, Sadiq Khan (d'origine indienne ou pakistanaise, l'Inde et le Pakistan étaient colonies britanniques). Elle sera envoyée vers le Museum of London Docklands.

A Glasgow, en Ecosse, le débat et les discussions se recentrent autour de la statue de Guillaume III d'Orange, un roi anglais d'origine hollandaise, dont on a exhumé les liens avec le commerce d'esclaves.

A Poole, au sud de l'Angleterre, c'est la statue du fondateur du scoutisme, Robert Baden-Powell, qui est visée alors qu'un nombre d'habitants et la majorité des élus conservateurs s'opposent à son enlèvement.

On assiste, avec ces faits, et c'est un fait spectaculaire, à une réappropriation et à une relecture de l'histoire. On n'aurait jamais cru possible que cela puisse advenir... Le site toppletheracists.org a listé plus de 70 statues à déboulonner.

Les historiens et les chercheurs se sont emparés de la question esclavage, esclavagistes et colons et du débat actuellement enflammé. Si les uns saluent avec bonheur une réappropriation de l'histoire nationale de chaque peuple, les autres et les conservateurs alertent sur les dangers, certes réels, d'une guerre culturelle. Les personnes auxquelles on a demandé d'oublier les crimes de Colston, on leur a aussi demandé de taire leurs propres difficultés qui ont été mises crûment en lumière par la pandémie, d'après l'historien David Olusoga, un Britannique d'origine nigériane.

L'historien et documentariste Michael Wood

ET QU'ON N'OUBLIE PAS QUE LE DOSSIER DE LA TRAITE ARABE N'A JAMAIS ÉTÉ OUVERT...

se demande pourquoi il avait fallu autant de temps, des siècles, pour se confronter au fait que les espaces publics et les rues sont pleins de mémoriaux à la gloire de personnages responsables de la mort de milliers de gens. Nous, nous ne le savions pas. Et il eût été très intéressant de savoir ce qui était écrit sur les statues qu'on a déboulonnées. Par contre, Geoff Palmer, historien à l'université d'Edimbourg, pense qu'abattre des statues est un acte émotionnel qui ne répond pas aux vrais problèmes du racisme institutionnel. Ce en quoi il a parfaitement tort car les symboles agissent en permanence sur notre perception du monde et notre inconscient.

On retrouve cette même ligne de pensée chez Louise Richardson, vice-chancelière de l'université d'Oxford qui prétend que l'université d'Oxford existe depuis neuf cents ans. Pendant plus de huit cents ans, ses recteurs estimaient que les femmes ne méritaient pas d'éducation. Ils avaient tort, mais nous devons remettre les choses en contexte. Ce qui est une explication d'ordre féministe mais non humanitaire. Entre ne pas éduquer les femmes, et en faire des esclaves achetées et vendues, séparées de leurs maris et de leurs enfants, même en bas âge, vendues et rachetées par un autre «maître», exposées nues sur les marchés d'esclaves, objet sexuel et objet de viols permanents, il y a un énorme fossé que Mme Louise Richardson a franchi allègrement, sans tenir compte de ce que l'horreur de l'esclavage et de la colonisation ont été...

Le mouvement Black Lives Matter a été jugé par Pékin et Moscou comme une faiblesse des démocraties libérales, ils ne réalisent absolument pas, ferrés comme ils sont dans le totalitarisme, que ce qu'ils per-

çoivent comme une faiblesse est en réalité une force.

Le Parti travailliste soutient le mouvement Black Lives Matter tout en essayant de canaliser sa vindicte. 130 conseils municipaux de gauche ont annoncé qu'ils allaient passer en revue leur patrimoine. Keir Starmer, chef du Parti travailliste, a appelé à une réforme des programmes pour un meilleur enseignement du passé esclavagiste. Les députés écossais se sont élevés et ont prononcé un discours pour l'érection d'un Musée écossais du Racisme.

Les députés conservateurs ont commencé à réagir, contre le mouvement libéral, contre les travaillistes; certains d'entre eux proposent d'escamoter le très fameux buste de Karl Marx dans le cimetière de Highgate, à Londres. D'autres veulent ériger des statues aux premiers ministres femmes du pays et aux chanceliers de l'Echiquier issus des minorités.

Boris Johnson, le Premier ministre, s'est contenté de dénoncer des «violences» qui ont été constatées en marge de certaines manifestations. Comment réagira-t-il, (plus fort?) si son idole, Sir Winston Churchill, est de nouveau prise pour cible? Face à Westminster, la massive statue en bronze de l'ex-Premier ministre, héros de la résistance de la Deuxième Guerre mondiale, avait été taguée d'un «*racist*» prestement effacé, le week-end dernier. Pour éviter un nouvel outrage lors des manifestations prévues à nouveau samedi 13 juin, les autorités l'ont recouverte d'un grand sarcophage en métal.

En quelques jours, on l'a vu, Black Lives Matter est devenu un slogan universel parcourant le monde entier, chacun y mettant sa part de Black... c'est-à-dire ce qu'il sent

de persécuté en lui.

Le mouvement est arrivé jusqu'en Belgique, où ce sont surtout des statues et des bustes de Léopold II qui ont été ciblés dans le cadre d'une «*décolonisation de l'espace public*» revendiquée par les mouvements antiracistes. Et il y a de quoi!

Roi de 1865 à 1909, colonisateur forcé du Congo, qui fut sa propriété privée avant d'être repris par l'Etat et de devenir le Congo belge, en 1908, l'ancien monarque fut un bâtisseur de génie pour certains, un tyran génocidaire pour d'autres. On a compris les tendances des deux clans inverses. Promoteur, en tout cas, d'une aventure coloniale qui permit au petit pays de se doter d'un vaste territoire africain qui engloba aussi, de 1920 à 1962, les actuels Rwanda et Burundi, sous mandat belge jusqu'à leur indépendance.

Des travailleurs (encore eux) ont eu à nettoyer les graffitis recouvrant une statue de Léopold II, après une manifestation contre le racisme, à Bruxelles, le 11 juin. Il faut noter que la mobilisation Black Lives Matter a rassemblé 10.000 personnes, dimanche 7 juin, devant le palais de justice de Bruxelles. Au lendemain de la manifestation, des bustes de Léopold II ont disparu des universités de Mons et Leuven, les mots «*meurtrier*» et «*pardon*» en ont orné d'autres un peu partout. A Ekeren, près d'Anvers, une statue a été emportée par le personnel municipal, afin d'être rénovée, selon l'explication officielle, en fait, on a voulu la protéger d'éventuels graffiteurs ou casseurs et les tensions ne sont pas apaisées en Belgique.

Une image plus forte encore a été vue à deux pas du palais royal, en plein centre de la capitale, une immense représentation du monarque Léopold II sur un imposant et fier destrier (elle est vraiment spectaculaire, voulant signer la grandeur d'un pays petit par sa géographie grâce à la gigantesque statue de celui qui étendit ses territoires... en Afrique!) a été maculée de peinture rouge, c'est-à-dire de la couleur du sang. L'épopée coloniale belge aurait, selon des historiens, provoqué la mort de 3 millions à 5 millions d'Africains. Dans son ouvrage

Les Fantômes du roi Léopold, l'Américain Adam Hochschild évoquait, en 1998, la disparition de 10 millions de ce qu'on appelait les «*INDIGÈNES*». Un chiffre souvent contesté mais validé, en revanche, par Jan Vansina, un historien flamand belge de renom, professeur à l'université américaine du Wisconsin, mort en 2017.

En 1960, au moment de l'indépendance du Congo, le jeune roi Baudouin évoquait pourtant le «*génie*» (je le cite) de son ancêtre royal, sans un mot de demande de pardon ou d'excuses pour les colonisés qui furent victimes de l'Etat belge, victimes directes de féroces répressions militaires et de grandes sociétés minières et agricoles qui exploitaient notamment le caoutchouc et s'étaient même dotées de milices chargées de faire régner l'ordre, par la force, par le meurtre si nécessaire.

Il faut rappeler qu'en 2018, il y avait un gros malaise lors de l'inauguration officielle de l'Africa Museum, à Tervuren. L'actuel chef de l'Etat belge, le roi Philippe, n'était pas présent pour des raisons de protocole et de sécurité dans ce lieu qui avait cessé d'être

Le collectif Mémoire coloniale, qui milite notamment contre le racisme anti-Noirs déclare qu'il ne doit pas s'agir de nier le passé colonial, mais de décoloniser les esprits. Le simple déboulonnage de statues pourrait même être dangereux s'il aboutit finalement à nier le lien entre ce passé et le racisme d'aujourd'hui. C'est une erreur de croire que les signes, effigies, drapeaux, bannières et statues ne sont pas sans conséquences sur les esprits. On ne doit pas commémorer les hommes et les femmes sanguinaires, immoraux et injustes. A Bruxelles, le gouvernement régional a promis d'examiner la création d'un mémorial de la décolonisation, tout cela prend l'allure d'un repentir bien tardif.

La réflexion sur cette période généralement et intégralement gommée de l'histoire belge (et de toutes les histoires esclavagistes et coloniales, c'est moi qui souligne) doit, en tout cas, passer par l'école, l'information, la publication d'œuvres des colonisés eux-mêmes (rendons au passage hommage à Albert Memmi, qui vient de disparaître, nous laissant le magnifique livre *Portrait du*

EN FAIT, IL FAUT DÉCOLONISER LES ESPRITS, CEUX DES COLONS COMME CEUX DES COLONISÉS.

le Musée de l'Afrique centrale, avec ses 180.000 objets recensés, pour devenir un lieu consacré à l'histoire africaine, où l'on parlait de mémoire, d'exploitation et d'une période raciste et immorale. Ce musée fait penser au Musée d'Ethnologie de Berlin, où il y a des millions d'objets ramenés des colonies, certains exposés et d'autres pas, vu l'énorme quantité de pièces... et à tant d'autres musées coloniaux de par le monde! Les tensions ne sont pas apaisées en Belgique. Une pétition bilingue qui a récolté plus de 70.000 signatures réclame le déboulonnage de toutes les statues rappelant la colonisation mais une contre-pétition réclame le contraire et leur maintien.

colonisé, préfacé par Jean-Paul Sartre).

On ne doit plus parler d'une époque «*tout simplement ignorée*», comme le prétendent des gens malhonnêtes intellectuellement. Pascal Blanchard, en France, fait un très beau travail sur toute la question coloniale; historien, documentariste, il est spécialiste de l'Empire colonial français, des enjeux de diversité et des histoires de l'immigration.

En fait, il faut décoloniser les esprits, ceux des colons comme ceux des colonisés pour que l'Histoire restaure toutes les vérités et celles, cachées honteusement, de l'édification et de la puissance du monde blanc occidental sur l'esclavage et la colonisation ●



Zineb Drissi
Kaitouni,
co-fondatrice
de DabaDoc.

WEBINAIRE SUR LA E-SANTÉ

Un écosystème à développer

DabaDoc, startup «healthtech» marocaine, discute du retour d'expérience en matière de télémédecine.

Lors d'un webinaire, organisé le mardi 9 juin 2020, par Daba Doc, startup «healthtech» marocaine, spécialisée dans la gestion de la relation entre les patients et les professionnels de la santé, plusieurs intervenants sont revenus sur l'expérience de la télémédecine au Maroc. Une expérience qui a démarré, par le biais de la plateforme DabaDoc, en mars 2020, au début de la crise du Covid-19. Téléconsultation qui a été, par ailleurs, accompagnée, côté remboursements, par AXA Assurance Maroc

Les différents participants à ce webinaire n'ont pas manqué, à cet effet, de mettre en exergue les avantages et les limites de la télémédecine, tout en abordant la réglementation en vigueur ainsi que la problématique des données médicales. Parmi les avantages évoqués, le Docteur Mohamed Zizi, spécialiste en pneumonologie et cardiologie, n'a pas manqué de citer la surveillance, la prévention et le diagnostic. Quant aux limites, elles sont liées aussi bien à l'absence du contact

physique avec le patient qu'au fait que certaines pathologies (cardiaques par exemple) ne peuvent se satisfaire d'un simple interrogatoire à distance mais doivent passer obligatoirement par l'usage d'un électro-cardiogramme et d'une échocardiographie. Ce qui n'empêche pas le docteur Zizi de souligner que la télémédecine et la médecine sont complémentaires et peuvent aller dans l'intérêt du patient. On ne peut pas se passer des cliniques et des hôpitaux. «La télémédecine est juste un moyen d'agir rapidement et de gérer les urgences. Ce n'est pas un moyen pour concurrencer la médecine», ajoute-t-il.

Une législation inadaptée

Concernant le volet réglementation, Zineb Drissi Kaitouni, co-fondatrice de DabaDoc, considère, quant à elle, que la législation concernant la télémédecine existe bel et bien (décret appliqué en juillet 2018). Sauf, dit-elle, que «cette législation reste inadaptée à tous les contextes et toutes les modalités de la pratique de

la télémédecine». D'ailleurs, elle n'a pas été en mesure de s'adapter au covid-19. Donc, il faut la faire évoluer.

Quant à Omar Seghrouchni, président de la CNDP, il pense que contrairement au passé, où l'on se faisait lentement, aujourd'hui les choses vont très vite et qu'il ne faut pas tomber dans le piège de vouloir réglementer la technologie. «Il faut plutôt faire attention aux usages et les encadrer».

Concernant le volet remboursements, pour Philippe Rocard, président d'AXA Maroc, «nous avons lancé le remboursement des téléconsultations au Maroc quelques jours avant le confinement. L'expérience est encore trop courte pour pouvoir tirer un bilan», souligne-t-il.

Toutefois, les organismes du secteur public ne sont pas encore dans cette optique. Quant à Madame Kaitouni, elle pense que «les textes du décret prévoient le remboursement des téléconsultations, mais le processus n'est pas encore opérationnel».

Concernant les données médicales, lors de son intervention Seghrouchni n'a pas manqué de préciser que bien que des avancées ont été faites depuis l'année 2019, «le Covid-19 nous a ralenti» dans ce grand chantier des données de santé. Enfin, pour Meriem Zairi, directrice générale MENA du Fonds d'investissement SEAF et présidente de la commission Start-ups et transformation digitale de la CGEM, «la crise actuelle nous a montré l'importance d'investir dans le secteur de la santé et dans la transformation digitale. Il faut développer un écosystème autour de la e-santé» ●

Seddik MOUAFFAK

ENTRETIEN AVEC MOUSSIER TOMBOLA, ARTISTE

“Sénégalais et Marocains, deux peuples qui se ressemblent beaucoup”

Moussier Tombola, de son vrai nom Ibrahim M’Bodji, est un auteur-compositeur-interprète français d’origine sénégalaise. L’artiste de 33 ans a séduit un grand public marocain, qui partage sans modération sur les réseaux sociaux les vidéos de play-back en Darija réalisées par l’humoriste. Ne parlant pas un mot d’arabe, Moussier Tombola a longtemps été considéré comme marocain par son public, grâce à la perfection du lip sync (La synchronisation labiale) présentée dans ses vidéos. Découvrons à travers cette interview un artiste entier qui porte une admiration exceptionnelle au Maroc.

Que faites-vous dans la vie?

Je suis humoriste, chanteur et animateur télé.

D’où vous vient cet amour pour la culture marocaine?

Cette attirance est là depuis mon enfance. J’ai grandi dans un quartier où habitaient des personnes de toutes les nationalités. Nos voisins d’en bas étaient Marocains et ils partageaient souvent avec nous des plats et des desserts traditionnels. C’est à partir de là que je suis tombé amoureux des *msemems* et des *chebakias* (Rires). Puis entre Sénégalais et Marocains, l’entente a toujours été bonne, finalement ce sont deux peuples qui se ressemblent beaucoup tant par leur générosité que par leur joie de vivre.

Parlez-vous un peu en Darija...

Je ne parle pas un mot en Darija (rire)! D’ailleurs, ça surprend beaucoup de Marocains! Mais je suis en train d’apprendre en ce moment.

En dehors des réseaux sociaux, avez-vous des projets au Maroc?

J’aimerais venir rencontrer mes fans du

Maroc car ils sont nombreux, et j’aimerais aussi collaborer avec des humoristes et des chanteurs du pays, je pense qu’il y a beaucoup de choses à faire.

Vous êtes également impliqué dans les questions humanitaires, comment joindre l’humour au travail associatif?

L’humour a cette force de rassembler et de fédérer, il a le pouvoir magique de faire rire n’importe quel être humain, peu importe sa couleur de peau, sa nationalité ou son origine. Je l’utilise souvent pour détendre une atmosphère et mettre à l’aise les gens que je croise.

Dans l’humanitaire, pour venir en aide à des personnes que nous ne connaissons pas dans la vraie vie, il est primordial et nécessaire de faire appel à l’humour pour faciliter et la communication entre tout le monde

Moussier Tombola, plutôt destiné aux enfants ou aux adultes?

Destiné aux enfants et à tous les adultes qui ont une âme d’enfant qui sommeillent en eux.



Un message à vos fans marocains...

Barakallahoufik ! Merci énormément, je vous aime! Cela me fait plaisir d’avoir le grand soutien des Marocains. Je reçois tous les jours des messages d’amour et d’encouragement, et cela me donne la force de travailler plus dur pour continuer à vous faire plaisir. Atika! Atikawa! ●

Propos recueillis par
Lamiaë BELHAJ SOULAMI

QUELQUES LEÇONS DE LA CRISE SANITAIRE



INVESTIR MASSIVEMENT DANS LES SOLUTIONS D'AVENIR.

Par **Seddik MOUAFFAK**

Sil est vrai que notre monde va probablement s'inscrire sous le signe d'une grande continuité, il serait cependant tout aussi faux de croire que la crise sanitaire que nous traversons ne laissera pas de traces. Le monde ne va pas changer brutalement mais des tendances qui étaient sous-jacentes vont, à la faveur de la crise, monter en puissance plus rapidement que prévu.

Aussi, lorsque la pandémie du Covid-19 a éclaté, de nombreuses économies en développement, comme la nôtre, étaient déjà vulnérables en raison d'un niveau d'endettement insoutenable et d'une croissance faible. Économies tellement handicapées par des goulets d'étranglement structurels que les dommages à long terme de la profonde récession due à la pandémie seront amplifiés. Économies d'autant plus vulnérables qu'elles doivent, aussi, faire face aussi bien aux déficits intérieurs (déficit des comptes publics, déficit social) qu'aux chocs extérieurs (déficit du commerce extérieur, fuite de capitaux et de compétences, etc.).

Ainsi, au moment où les griffes de la crise sanitaire confisquent nos ressources à court terme, en nous livrant pieds et mains liés à ce duo infernal du déficit et de la récession, il ne nous restera plus d'autre issue que d'investir massivement dans les solutions d'avenir, économie durable, innovation et recherche-développement en tête. Soit autant de domaines dont dépendent notre survie et notre indépendance. Quitte à accepter, dans les limites du soutenable, le déficit public et la dette. Car, si on ne change pas de cap, l'après Covid-19 ne peut qu'être marqué au sceau de l'incertain. Le rebond d'après-coronavirus viendrait, alors, d'une préfiguration d'une transformation qui pourrait être structurelle tant au niveau macro-sectoriel (agriculture, services et industrie) qu'au niveau microéconomique. Formation en ligne, marketing digital, management à distance: n'a-t-on pas vu l'acculturation numérique de certaines de nos entreprises s'accélérer ces derniers mois de confinement?

Transformation qui passerait également, et en même temps, par une reconfiguration de l'école et de la santé. Reconfiguration où, encore une fois, le digital aura certainement son mot à dire. Restent, alors, les autres activités qui étaient considérées, jusqu'ici, comme invisibles. Activités auxquelles il faudra, tôt ou tard, accorder l'importance qu'elles méritent. Activités dont le travail consiste en l'attention aux êtres et qui se trouvent les plus mal payés et les plus disqualifiés de l'échelle sociale. De la mère-éducatrice, dont la première vertu était l'invisibilité, à l'aide-soignante et l'enseignant, aussi invisibles qu'elle. Dans une situation de crise sanitaire, toute l'actualité nous rappelle à quel point importent ces activités invisibles. Les soignants, et jusqu'au plus simple d'entre eux, deviennent les artisans héroïques de la sauvegarde de notre santé et de notre survie commune. De même ceux qui entretiennent le simple quotidien, depuis la nourriture jusqu'aux ordures ménagères. Et ceux qui poursuivent dans des conditions modestes et discrètes l'instruction et l'éducation de nos enfants ●

Maroc Hebdo

29 ANS ENSEMBLE

**Directeur de la Publication
et de la Rédaction**

Rédacteur en Chef : Mohamed SELHAMI
selhami@maroc-hebdo.press.ma

Editorialistes : Abdellatif MANSOUR
mansour@maroc-hebdo.press.ma

Mustapha SEHIMI
sehimi@maroc-hebdo.press.ma

Chroniques

Maïssa BATEH SELHAMI
maïssa@maroc-hebdo.press.ma

Driss EL FAHLI
fahli@maroc-hebdo.press.ma

Secrétaire Général

Noureddine JOUHARI
johari@maroc-hebdo.press.ma
et **Abdellah RAJY**
rajy@maroc-hebdo.press.ma

Rédaction

Seddik MOUAFFAK
mouaffak@maroc-hebdo.press.ma

Aïssa AMOURAG
aïssa@maroc-hebdo.press.ma

Marouane KABBAJ
kabbaj@maroc-hebdo.press.ma

Wissam EL BOUZDAINI
wissam@maroc-hebdo.press.ma

Reda BENADADA
r.benadada@maroc-hebdo.press.ma

Youssef DOUAMI
y.douami@maroc-hebdo.press.ma

Ali BAHAIJOUB (Londres)
bahaijoub@maroc-hebdo.press.ma

Ahmed ELMIDAOU (Paris)
midaoui@maroc-hebdo.press.ma

Talal SELHAMI (Paris)
t.selhami@maroc-hebdo.press.ma

Issam NAJATI
issam@maroc-hebdo.press.ma

**Administration, Marketing
& Développement**

Directrice générale : Asmae HASSANI
asmae@maroc-hebdo.press.ma

Assistante de Rédaction : Samira TAKHAMAT
samira@maroc-hebdo.press.ma

Conception artistique et Maquette :
Zakaria BENMIMOUNA
b.zakaria@maroc-hebdo.press.ma

Mise en pages & Photogravure

Ghizlane HMAICH
ghizlane@maroc-hebdo.press.ma

Photos : AFP, MAP, AIC Press

4, rue des Flamants Riviera
Casablanca 20410. Maroc
Dépôt légal : 82/91 - ISSN : 1113-0091-
CCPE N° H.F/021-05

MAROC HEBDO INTERNATIONAL,
Edité par Maroc Hebdo SARL-AU
RC : 256175 - IF : 40481915
CNSS : 8871502 - T. Prof : 37987937

Standard

Tél. : 0522.23.81.76 (10 LG)
Fax : 05 22 98 21 61 / 05 22 98 13 46
GSM : 06 61 29 98 39 / 06 61 33 37 14
Internet : <http://www.maroc-hebdo.com>
E-mail : mhi@maroc-hebdo.press.ma

Distribution
PRESSTALIS
SOCHEPRESS
CTP & Impression
Idéale

